

**Ville de Cosne-Cours-sur-Loire**  
**Conseil municipal du 10 avril 2013**

**Présents :**

DERBIER Alain, BOUFFARD Patrick, BOUJLILAT Hicham, BEZOU Sylviane, LABERTHE François, LEROY Martine, JAILLET Pascal, GARNIER Thierry, ROBERT André, CHARTIER William, ROUSSEL Annie, PERREAU Christian, PONCHON Philippe, COQUET Christine, DEMAY Thierry, ACAR Hidayet, VIRLOGEUX Laurence, ROUSSEAU François, NEVERT Chantal, MOLINA Isabelle, DELAS Christian, VENEAU Michel, REBOULLEAU Sylvie, KASSAM Stéphane.

**Absents ayant donné pouvoir :**

COULON Mireille	Pouvoir à Sylviane Bezou
de SAINTE CROIX Andrée	Pouvoir à Isabelle Molina
PASSAS Joël	Pouvoir à Chantal Kovac-Nevert
KEREKDJIAN Yvette	Pouvoir à Christian Perreau
PETOUILLAT Nathalie	Pouvoir à Laurence Virlogeux
DAGUES Sophie	Pouvoir à Martine Leroy
HENRY Micheline	Pouvoir à Michel Veneau
BLOIN Denis	Pouvoir à Sylvie Reboulleau
WICKERS Franck	Pouvoir à Thierry Demay

**ORDRE DU JOUR**

**A) AFFAIRES FINANCIERES**

1. Budgets Ville, Eau, Assainissement – Exercice 2012 – Reprise anticipée et affectation provisoire des résultats.
2. Fiscalité locale 2013 – Vote des taux des impôts « ménages ».
3. Exercice 2013 - Budget Primitif (Ville, Eau, Assainissement, STIC).
4. Exercice 2013 - Budgets Eau et Assainissement – Surtaxes communales.
5. Exercice 2013 – Gestion active de la dette.
6. Exercice 2013 – Constitution d'une provision
7. Formation des élus – Orientation – Financement.
8. Exercice 2013 – Fonds Façades – Attribution de subventions d'équipement.
9. Eclairage public – Signature d'une convention

**Exercice 2013 : Attribution de subventions supérieures à 23 000 €**

10. Au Centre social et culturel une subvention de fonctionnement.
11. A l'association « Trait d'Union 58 » une subvention de fonctionnement.
12. A l'association U.C.S. les subventions d'investissement et de fonctionnement.
13. A l'association U.C.S. des subventions de fonctionnement pour les contrats d'objectifs des sections suivantes : basket, football, natation et rugby.

## **B) AFFAIRES SPORTIVES ET SCOLAIRES**

14. Contrats d'objectifs UCS.
15. Convention TNM séniors du 16 juin 2013.
16. Subventions aux coopératives scolaires.
17. Délibération sur l'adoption de la motion relative à l'implication de la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales), concernant la réforme des rythmes scolaires.

## **C) AFFAIRES JURIDIQUES**

18. Acquisition par préemption de l'immeuble sis 35-39 rue Jean Monnet

## **D) AFFAIRES TECHNIQUES**

19. Convention de mise à disposition d'informations géographiques entre la société Tom-tom et la commune de Cosne-Cours-sur-Loire.

## **E) PERSONNEL**

20. Emplois d'avenir.

## **QUESTION SUPPLEMENTAIRE**

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Point sur la souscription publique au bénéfice de la restauration de l'orgue Saint Jacques

### **Alain Dherbier**

Mesdames, Messieurs, on va pouvoir commencer.

Lors de la séance précédente, quand la question avait été abordée sur le Papillon, je vous avais dit que la fois suivante, je vous ferai un petit tirage pour vous rappeler comment c'était. Vous avez pu le trouver.

Secrétaire de séance : en l'absence de Nathalie, ça va être Hicham.

Avez-vous des remarques à faire sur le compte rendu du conseil du 4 mars 2013 ?

### **Michel Veneau**

J'ai relu une partie du compte rendu. Je me suis rendu compte qu'il y avait eu, soit des oublis, soit ça a été retiré, sur certaines interventions, sur la mienne en particulier.

Quand on parle d'habiter Cosne, l'intervention de Monsieur Hicham Boujlilat qui m'a demandé de revenir habiter Cosne pour refaire de la population, j'ai répondu que j'avais pris exemple sur notre sénateur qui habite Cosne, qui est élu à La Charité, et je n'en dirai pas plus sur le reste, je ne veux pas envenimer la séance. Ce n'est pas marqué dans le compte rendu.

### **Alain Dherbier**

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'aujourd'hui, c'est sous-traité. Si c'est enregistré, automatiquement, c'est rapporté. Je vous rappelle, à ce sujet, à chaque fois que quelqu'un veut prendre la parole, il faut absolument qu'il se présente, ou je donnerai la parole en précisant Monsieur ou Madame Untel, vous avez la parole. Parce que pour les personnes qui ne sont pas présentes et qui retranscrivent la bande, ce n'est pas forcément évident.

### **Michel Veneau**

Ce qui est étonnant, c'est qu'il y a bien mon intervention derrière, mais il y a juste une ligne. Qu'importe, mais c'est comme la presse, elle n'est pas là, mais elle a fait exactement la même chose.

La presse est là ! C'est formidable. C'était Pierre qui était là.

Moi, ça ne me dérange pas du tout, vous dites ce que vous voulez. Ça ne m'inquiète pas du tout.

### **Alain Dherbier**

Sinon, d'autres remarques ?

Donc, on considère qu'il est adopté.

## **A. AFFAIRES FINANCIERES**

<b>1. Budgets Ville, Eau, Assainissement – Exercice 2012 – Reprise anticipée et affectation provisoire des résultats</b>
--

### **Patrick Bouffard**

Conformément à l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante, après consultation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif que nous votons en général au mois de juin. Toutefois, les résultats peuvent être estimés, à l'issue de la journée complémentaire, au 31 janvier, avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion. Ainsi, le Conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats. L'arrêté des comptes 2012 pour les budgets ville, eau, assainissement et Stic, présente des excédents d'exploitation. Ces chiffres concernant les quatre budgets sont détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération. Le Conseil municipal, sur avis favorable de la commission des finances et après en avoir délibéré, décide d'affecter provisoirement les résultats de ces comptes et de régulariser les différences existantes avec le compte de gestion, ceci avant le vote du budget primitif ; accepte les affectations provisoires telles qu'elles sont proposées dans le tableau ci-annexé ; précise que les écritures sont mises en place au budget primitif 2013 et que l'affectation définitive des résultats interviendra après le vote du compte administratif 2012.

Les sommes en question sont les suivantes.

Concernant le budget de la ville, l'excédent de fonctionnement qui peut être affecté s'élève à 6 150 483,80 €. Le déficit d'investissement constaté est de 2 620 828,73 €, somme qui est affectée au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement qui sera ouvert au budget primitif, 2 620 828,73 €. Et l'excédent de fonctionnement complémentaire qui sera ouvert au compte 002 du budget primitif 2013 pour la différence, soit 3 529 655,07 €.

Pour le budget de l'eau, l'excédent de fonctionnement pouvant être affecté est de 177 228,79 €. L'excédent d'investissement constaté est de 7 859,26 €. L'excédent de fonctionnement complémentaire qui sera ouvert au compte 002 du budget primitif s'élève à 177 228,79 €. L'excédent d'investissement ouvert au compte 01 du budget primitif 2013 s'élève à 7 859,26 €.

Pour le budget d'assainissement, l'excédent de fonctionnement pouvant être affecté est de 560 571,91€. Le déficit d'investissement constaté est de 92 352,67 €. L'affectation au compte 1068 pour la même somme : 92 352,67 €. 2013 de fonctionnement complémentaire qui sera ouvert au compte 002 du budget primitif s'élève à 468 219,24 €.

Concernant le Stic, aucune somme n'apparaît puisque nous avons des dépenses et des recettes qui s'équilibrent.

Je précise que ces sommes ont été validées en concertation avec le trésorier, ce qui nous permet, au centime, de pouvoir les utiliser pour le budget 2013.

### **Alain Dherbier**

Avez-vous des questions ? Pas de question. On passe au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

## **2. Fiscalité locale 2013 – Vote des taux des impôts « ménages »**

### **Patrick Bouffard**

Là aussi, un élément de construction du budget nous oblige, avant de rentrer dans le vif du sujet du détail du budget, à voter les taux des impôts ménages.

L'évolution des bases entre 2012 et 2013 des impôts ménages s'établit comme suit.

Taxe d'habitation : réalisation 2012, 14 246 158 €, notifiée 2013 : 14 563 000 €, soit une évolution de 2,22 %.

Foncier bâti : 15 535 966 € pour 2012, notification 2013 : 15 599 000 €, soit + 1,06 %.

Foncier non bâti : 132 512 € pour 2012, notification 2013 : 143 800 €, soit une évolution de + 8,52 %.

Le produit notifié des allocations compensatrices est de 432 861 € et se décomposent comme suit.

Taxe d'habitation : 244 852 €

Foncier bâti : 93 550 €, dont les montants concernant les personnes à condition modeste : 45 692 €, et la zone urbaine sensible : 47 858 €

Foncier non bâti : 20 547 €

Taxe professionnelle : 73 712 €

Les produits notifiés à l'allocation de reversement de la CCLN sont de 2 003 541 €.

La DC RTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) est notifiée à 423 491 €. La GIR (Garantie individuelle de ressources) pour 768 999 €. Soit un total de 1 192 490 €, correspondant à ce qu'on appelait le FDTP centrale de Belleville, qui a été perçu en 2010.

Pour cela, Monsieur le maire propose, pour l'équilibre du budget de l'exercice 2013, de fixer les taux des trois impôts ménages comme suit :

Taxe d'habitation : 11,98 %

Foncier bâti : 19,23 %

Foncier non bâti : 84,44 %

Soit des taux inchangés depuis 2009.

Le produit fiscal nécessaire l'équilibre du budget se décompose comme suit.

Impôts ménages, taxe d'habitation : 1 744 647 €

Foncier bâti : 2 999 688 €

Foncier non bâti : 121 425 €

L'allocation compensatrice DC RTP : 423 491 €

GIR : 768 999 €

L'allocation de versement de la CCLN : 2 003 541 €

Soit un produit total fiscal attendu de 8 494 652 €.

Le Conseil après en avoir délibéré et sur avis favorable de la commission des finances, décide de retenir les taux suivants pour l'exercice 2013 :

Taxe d'habitation : 11,98 %

Foncier bâti : 19,23 %

Foncier non bâti : 84,44 %

Sans changement depuis 2009.

### **Alain Dherbier**

Des questions ou des remarques ?

### **Thierry Demay**

On en avait parlé la dernière fois au niveau du débat d'orientation budgétaire. On vous avait fait la remarque que ça aurait peut-être été bien d'envisager une diminution de ce produit parce que même si les taux n'augmentent pas, comme les bases augmentent, on se rend compte que ce sont les ménages qui vont être obligés de payer ceci. Ce qui signifie encore une baisse du pouvoir d'achat.

### **Patrick Bouffard**

Je fais la réponse habituelle. Nous ne ferons pas la bêtise qui a pu être faite précédemment, à savoir prendre le risque, surtout dans la période économique dans laquelle nous sommes avec le gel des dotations, la baisse même des dotations et les économies globales qui nous sont imposées, à juste titre pour un certain nombre de choses par rapport au contexte général, nous ne ferons pas la bêtise – j'en prends l'engagement ici – de baisser les impôts. On a vu l'autofinancement qui a fondu les années qui ont suivi cette décision. Cela priverait la commune de ses principales ressources et la mettrait en danger concernant les investissements, la qualité et le taux de services rendus à sa population.

### **Michel Veneau**

Je pense que les Cosnois ne seraient pas en danger si on baissait les trois taux. Ça me paraît un peu fort quand même comme mot.

Je crois qu'il serait nécessaire, pour que la population ait tendance à revenir sur Cosne, qu'on ait des taux un peu plus bas, pour qu'ils soient attractifs. C'est notre sentiment. A l'époque,

c'était déjà une manière d'essayer de faire comprendre aux gens autour de Cosne de revenir à Cosne. C'était l'objectif. Il faudrait peut-être baisser plus, justement, pour que les gens soient attirés et reviennent sur Cosne. Je crois qu'il n'y a guère d'autres solutions pour attirer les gens. Les services sont en place, ils fonctionnent. Beaucoup de loisirs fonctionnent très bien sur Cosne. Les gens aux alentours en profitent et tant mieux pour eux. On l'a rappelé pendant le DOB, c'est vrai que ça coûte aux Cosnois, toutes ces installations et ces équipements qui servent à beaucoup de gens des alentours, aussi bien du Cher que de la Nièvre. Mais ce sont quand même les Cosnois qui ont à charge à 100 % tous ces équipements, et surtout leur fonctionnement.

Pour refaire venir la population, c'est un objectif fort de baisser les taux. Tous les gens autour de Cosne disent qu'à Cosne, les impôts sont trop élevés. Tous les gens le disent depuis longtemps. Pour les faire revenir, il faut faire quelque chose de fort. Il faut aussi faire des efforts sur le budget au niveau du fonctionnement, baisser nos coûts de fonctionnement dans certains secteurs. N'importe comment, avec la crise, il faudra faire des efforts. Il y a deux leviers : faire revenir les gens sur Cosne – déjà, si on a plus de population, on aura plus de recettes, c'est mathématiques ; et en plus, avec cette crise qui va durer, malheureusement, il faut faire des efforts sur les coûts de fonctionnements. C'est impératif. Tout le monde le dit, au niveau national, au niveau local. Il faudra faire des efforts importants pour qu'on ait des charges moins importantes au niveau des contribuables. On pourra à ce moment-là faire baisser les impôts. C'est mon sentiment. Dans les mois et les années à venir, c'est ce qui va se passer au niveau national, et ce qui va se passer au niveau des collectivités en général.

### **Patrick Bouffard**

Je suis bien heureux d'entendre les mêmes paroles que les nôtres, à savoir un service de qualité, un service important pour une ville centre. Ça coûte très cher. Il n'y a pas 50 solutions pour financer ces services. Ou les réduire. L'argument de dire que baisser les impôts, ça va être une motivation pour faire revenir un certain nombre de personnes sur Cosne, c'est un argument que j'aurais pu entendre s'il avait été fait en début de mandat, et non pas à la fin. J'aurais tendance à dire que ça sent l'électoratisme, mais je ne m'aventurerai pas trop là-dedans, puisque ce n'est pas ma façon de voir les choses, même si je le pense.

Quand on parle de coût et de baisse d'impôt, c'est très facile. On les baisse de combien ? Le différentiel, on va le chercher où ? Un travail énorme et important a été fait sur les frais de fonctionnement. Est-ce qu'il faut tailler, sabrer dans l'ensemble des charges ? Si on veut maintenir le même niveau d'attractivité et le même niveau de service, ça me paraît très difficile. On sait qu'en ce moment, le grand cheval de bataille, c'est baisser les impôts et désendetter. La situation économique est difficile. Depuis un certain nombre d'années, toutes collectivités confondues, on nous a mis une pression énorme. On nous a considérés comme des boucs émissaires et des dépensiers à outrance. Je défends l'argument contraire. Je trouve que l'ensemble des collectivités est bien géré. Elles sont gérées en bon père de famille. A partir de là, il faut anticiper et surtout ne pas avoir de décisions à l'emporte-pièce, qui peuvent sur l'instant faire plaisir, mais qui amputent et embolisent le budget. On a bien vu dans les premières années de notre arrivée à la tête de la ville de Cosne comment l'épargne a pu fondre, en mettant en danger toute la possibilité d'investissement que la ville peut être à même de décider par rapport à l'attractivité qui se doit.

### **Pascal Jaillet**

Trois points.

Dans ce que j'entends, la raison pour laquelle les gens partent de Cosne, c'est tout simplement la vie qui veut ainsi. Des gens avec des enfants en bas âge souhaitent avoir un pavillon avec un bout de jardin pour installer une balançoire, etc. Ça ne se trouve pas à Cosne, ça se trouve

dans les communes alentours. C'est une raison de confort. On est dans un cycle qui se trouve ainsi. Il est probable que dans quelques années, les gens reviennent sur la ville centre pour finir leurs vieux jours. On est dans ce cycle-là. C'est ce que j'entends.

Deuxième point. De toute façon, c'est un mauvais calcul, parce que ce que les gens ne paient pas en impôts, ils le paient en essence. Il faut bien intégrer ça. Ça me paraît assez logique. Ils devraient avoir une calculatrice un peu plus performante qu'avec seulement une touche « impôts ».

Troisième point. Je vous rappelle qu'à impôts constants, on a des services rendus à la population qui sont supérieurs à ceux d'il y a quelques années. Je prends pour exemple le bus gratuit qui a été mis en place. C'est pour les Cosnois, pas pour les villes alentours. Je passe rapidement sur les événements culturels gratuits qui sont offerts aux Cosnois, qui ne l'étaient pas précédemment. Ce sont des impôts qui sont redistribués, des services rendus à la population qui n'existaient pas avant. Le soutien logistique aux associations n'a jamais été aussi élevé. La zone bleue est aussi un service rendu à la fois à la population mais aussi aux commerces de centre ville. Cosne-Action, etc. Je m'arrête, la liste est longue. Mais donc, des services rendus supplémentaires, à impôts constants : il faut le prendre en compte.

### **Christian Perreau**

Je voulais intervenir sur le fait que d'habiter en dehors de Cosne avait un coût. Le différentiel entre les impôts locaux qu'on peut payer à Pougny ou à Saint-Loup et ceux qu'on paie à Cosne, on les mange largement en carburant. Si on a une famille avec deux enfants, amener les enfants, venir travailler à Cosne, ça doit se situer sur un pavillon autour de 1 000 € de différentiel, et je pense qu'il y a pour plus de 1 000 € de dépenses en véhicule, transport, etc. J'ai habité à la campagne, et maintenant j'habite Cosne. Toute la période où mes enfants ont été à l'école, je sais que c'était assez confortable d'habiter Cosne parce qu'il y a beaucoup de facilités qu'on n'a pas quand on habite dans les communes aux alentours. C'est vrai que les communes alentours profitent des équipements de Cosne. C'est une histoire de répartition qu'il faudra peut-être corriger dans le temps. Il faudrait que les communautés de communes aux alentours nous reversent un peu d'argent. Ça a déjà été un peu corrigé puisque la piscine, la crèche sont devenues communautaires. On a déjà corrigé dans les années passées et je pense qu'il faudra corriger encore. C'est vrai que les communes alentours profitent de services que paie Cosne. Par exemple le centre social où il n'y a presque Cosne qui donne de l'argent. Les communes de la communauté de communes ne donnent pratiquement rien. Mis à part Saint-Loup, 300 €. Ce sont des choses qu'il faudra rectifier.

### **Thierry Demay**

Pour revenir sur ce que disait M. Jaillet, au niveau des terrains constructibles, il me semble qu'il y en a pas mal sur Cosne, notamment sur la commune de Cours ou sur Villechaud par exemple.

Et vous dites que c'est à impôt constant. Non, pas à impôt, mais à taux constant.

### **Patrick Bouffard**

Parlons à taux constant et pas en euro constant. Rien n'est plus parlant qu'un graphique. Comment on passe de 2008 à 2012-13, au niveau des dotations, sur une perte de cette importance, tout en baissant les impôts et en bouclant un budget qui est réaliste, qui correspond à une réalité ? Je ne vois pas comment on peut faire ! Quant aux dotations de l'Etat, on sait très bien quelle a été la volonté du gouvernement précédent. On a vu le résultat, il est devant vos yeux. Le graphique est totalement parlant.

## **Hicham Boujlilat**

Je suis surpris par vos questions. Vous parlez de baisser les taux. Vous voulez qu'on les baisse de combien ? De 2 % ? Ça représente 90 000 € de recettes en moins la première année pour la commune. Le fonctionnement du Papillon, c'est 55 000 €. Je suis votre raisonnement. On a 90 000 € en moins. Quel service supprimons-nous ? Vous avez dit qu'il faut baisser des coûts de fonctionnement. Donc acte : le Papillon a un coût de fonctionnement de 55 000 €. On supprime le Papillon ? Quelles sont les charges de fonctionnement que vous souhaitez que l'on supprime ? On licencie des agents municipaux ? J'espère que vous allez répondre aux conseillers municipaux et aux journalistes ici présents qui vous écoutent, d'une manière très précise.

Vous avez dit que vous souhaitez baisser de 2 points. Les 90 000 €, on va les récupérer où ? Ou alors, qu'est-ce qu'on supprime ? Il faut être très clair là-dessus.

Vous avez précisé tout à l'heure que vous n'habitez pas la commune, donc vous ne seriez même pas impacté par ces baisses d'impôt.

C'est ma première question.

Deuxièmement : vous devez faire partie des quelques rares élus ou quelques seuls élus municipaux en France, toutes tendances confondues, à demander des baisses d'impôts. J'ai regardé dans les communes, à gauche et à droite. Nice l'année dernière, ça a été exceptionnel, ça a été une très grosse augmentation d'impôts ! Mais en tous les cas, c'est soit un gel et pas d'augmentation – c'est ce qu'on propose et ce qu'on fait depuis 2009. Mais en aucun cas une baisse de recettes pour les communes. C'est pour ça que je suis surpris par vos questions.

Il y a d'autres choses. On investit et depuis 2008, on fait des choses qui n'étaient pas faites avant. Si je parle dans mon champ de compétences, le Fisac, on arrête les sommes qu'on donne aux associations des commerçants ? Il faut qu'on sache où on va chercher cet argent. On voit, et après, il faut supprimer des politiques ou des dispositifs mis en place.

Avant-dernier point. Vous êtes au sport, etc. On supprime des subventions aux sections sportives ? Je ne sais pas. Mais en tous les cas, sur le reste, vous parlez de fiscalité, base de fiscalité. Donnez-nous des précisions.

On s'est engagé dans des démarches pour travailler à regagner en population. On va mettre en place j'espère un programme ambitieux de rénovation urbaine pour résorber la vacance sur le quartier sud. Il y a 18 % des mille logements qui sont vacants. Il faut les remplir. Et il y a d'autres choses à faire en matière de développement foncier sur notre territoire. Je rappelle que nous avons des documents d'urbanisme municipal, également document d'urbanisme qui régit la communauté de communes, schéma de cohérence territoriale, qui a été adopté sous votre majorité, qui fixe des règles d'extension des communes. Là-dessus aussi, on a des choses assez restrictives pour tout le monde, pour nous en particulier.

Dernier point sur lequel je vous rejoins. La ville de Cosne a des charges de centralité qu'elle supporte, et qu'elle doit continuer à supporter puisque ça renforce l'attractivité de notre ville. On a envie d'avoir des sections sportives qui fonctionnent telles qu'elles fonctionnent aujourd'hui, une richesse associative telle qu'elle existe aujourd'hui, une richesse culturelle telle qu'elle existe aujourd'hui, un dynamisme commercial tel qu'on l'impulse et tel qu'il existe aujourd'hui, des services publics tels qu'ils existent aujourd'hui. Mais il faudra aussi nous poser la question de savoir – et il faut qu'on soit tous unis – comment on répartit les charges sur un périmètre beaucoup plus large, au niveau de la communauté de communes par exemple. Est-ce que la ville doit continuer à supporter toutes les charges de centralité qu'on a ici ? On a des permanences juridiques sur Cosne qu'on est les seuls à payer. D'autres ne paient pas. Est-ce que c'est normal ? 67 % des usagers du centre social sont Cosnois, et pour le reste, des communes limitrophes. Est-ce que c'est normal que la ville mette plus de 150 000 € par an, Saint-Loup et Saint-Père, 300 €, et les autres communes ne demandent rien du tout, si ce n'est une prestation de service de temps en temps du centre social pour aller animer ici



ou là des centres de loisirs ? C'est une question qu'on doit se poser tous ensemble pour voir comment répartir ces charges de centralité. Je pense qu'on pourra agir là-dessus. La question démographique est beaucoup trop compliquée pour qu'on la réduise à un seul taux de fiscalité. Il faut aller beaucoup plus loin que ça. Apportez-nous des réponses précises à une question précise que je vous ai posée.

### **Michel Veneau**

Depuis 5 ans, à la communauté de communes, vous n'avez pas fait une avancée énorme au niveau de l'attractivité de la ville de Cosne. Je vois bien que malheureusement, ce n'est pas facile de faire avancer les choses dans notre pays.

En ce qui concerne l'économie des 90 000 €, j'ai regardé la ligne prestataires de services. Elle augmente de 54 % pour cette année, on passe de 157 000 à 243 000 €. Et il y a d'autres prestataires dans certains secteurs dont on pourrait peut-être diminuer la mission pour essayer de récupérer. A mon avis, 90 000 €, ça peut se récupérer sur plusieurs postes. C'est mon sentiment. Je n'ai pas parlé de supprimer des agents municipaux. Pour l'instant, il y a des services en place, qui fonctionnent. Les services vont évoluer. On va se regrouper, on va réorganiser parfois. On sera obligé de le faire dans les années futures, peut-être pas nous, mais les futurs élus auront des efforts à faire pour faire des économies. Sur les prestataires de services, je pense qu'on peut arriver à récupérer 2 points de fiscalité. C'est ce que j'ai vu en vérifiant le tableau. Je pense qu'on peut le faire.

### **Alain Dherbier**

Concernant la communauté de commune, puisque ça vient d'être évoqué, la séance budgétaire s'est tenue hier soir dans cette salle. Je veux ajouter une précision. Tous les budgets ont été votés à l'unanimité. Ça prouve que les orientations étaient bonnes, que les services ont travaillé correctement et que les conseillers communautaires étaient satisfaits puisque ça a été voté à l'unanimité.

Y a-t-il d'autres questions ?

### **Thierry Demay**

M. Boujlilat, vous avez déjà trouvé 50 000 € d'économie à faire, si vous faites payer les 33 % des 150 000 € du centre social aux communes avoisinantes.

### **Hicham Boujlilat**

Je ne fais payer personne, M. Demay. Vous devez savoir quelles sont les compétences des uns et des autres. Là, il y a un problème de compétence qu'il faut régler. On ne traite pas les maires des petites communes de notre petite communauté de communes comme ça. On ne les convoque pas à un bureau pour leur dire : il faut payer !

Vous devez savoir qu'il y a un projet qui est en train d'être écrit par le centre social en ce moment, qui doit intégrer plusieurs données. Il doit de mon point de vue prendre en compte ce paramètre-là. Ça ne se fait pas en claquant des doigts. Dans une gestion municipale, on ne convoque pas les gens. Ça se fait peut-être à l'école : on convoque un élève pour lui remonter les bretelles. Mais ce ne sont pas les rapports normaux qu'on peut avoir avec des élus issus du suffrage universel. Les choses sont beaucoup plus compliquées que ça. Pareil quand à la baisse de 2 points les impôts sans en mesurer les conséquences en matière de services, etc.

Il y a des choses à faire sur notre territoire, pour voir comment se répartir des charges de centralité, dans une limite qui doit être acceptée et acceptable par tout le monde. On ne trouve pas les choses aussi facilement. Demandez aux élus, vous verrez !

### **Thierry Demay**

J'imaginai bien que ce n'est pas en convoquant les gens et en claquant des doigts qu'on va leur demander de payer d'un seul coup 50 000 €. D'autre part, au niveau des élèves, j'ai la chance peut-être d'avoir de bons élèves, et j'ai rarement l'occasion d'avoir à la convoquer au bureau pour les tancer.

### **Michel Veneau**

La communauté a été mise en place en 2000, mais ces problèmes pour Cosne ne datent pas que de 2000. Ça date d'il y a plus de 30 ans, ces équipements qui ont été financés par les Cosnois. Ça a commencé avec la piscine en 1974. Ce sont des investissements qui ont été faits par la Ville, le fonctionnement est toujours à la charge de la Ville, et on continue. Depuis 2000, la crèche, la médiathèque, la cuisine centrale, la déchetterie et autres sont communautaires maintenant. Mais il y a encore des équipements qui sont à charge à 100 % pour la ville de Cosne, qui sont utilisés par les gens aux alentours. C'est comme ça, c'est la ville centre et c'est inévitable. Ça ne sera certainement pas facile de faire participer les gens aux alentours. Il faudra trouver des formules, petit à petit, pour que Cosne diminue un peu. Si on perd encore de la population, je ne sais pas comment on peut faire pour continuer à gérer des budgets aussi importants.

### **Alain Dherbier**

On en est tout à fait conscients.

Je veux revenir sur la communauté de communes. Ça me gêne quand j'entends dire qu'on n'a pas fait grand-chose, que ça n'a pas évolué.

Je n'aime pas trop parler d'héritage, mais je vais quand même me permettre de rappeler quelques éléments qu'on a trouvés à la communauté de communes. On a eu à finir la médiathèque, avec beaucoup de surprises. On a lancé les travaux et terminé l'aire d'accueil des gens du voyage. Même si ça ne sert pas à grand-chose, c'était lancé et il fallait continuer, avec énormément de surprises et de manque de réflexion sur ce chantier. Ce n'était pas pensé du tout pour le réaliser. Il a fallu faire énormément de modifications. On a eu à faire également la cuisine centrale qui a créé également beaucoup de soucis à ma vice-présidente en charge des travaux, parce qu'on a voulu faire entrer une cuisine de l'importance de celle de Cosne dans un bâtiment qui n'était pas du tout conçu à l'origine pour ça. Ce qui veut dire que ça nous a énormément occupés. Il y a beaucoup de réalisations qui auraient pu être bien mieux faites si on avait fait carrément le bâtiment, si on l'avait pris de A jusqu'à Z. Ça aurait été autre chose que ce qu'on a aujourd'hui. Ça nous a occupés pas mal de temps, on peut dire qu'on n'a pas vraiment ce qu'on aurait pu espérer. C'est dommage.

### **Michel Veneau**

Pour les gens du voyage, je crois qu'on vous a enlevé une bonne épine du pied en choisissant déjà l'endroit. Parce que c'était le plus difficile. Vous savez bien que personne n'en voulait. Si l'équipement n'est pas aux normes, ça je ne sais pas. Il y a la loi en plus.

### **Alain Dherbier**

Ce n'était pas pensé.

### **Patrick Bouffard**

On parlait d'économie. Le budget a été construit dans cet esprit-là. On peut parler d'économie sur le fonctionnement. On peut parler aussi recettes. Je rappelle que depuis des décennies, la Ville paie pour l'utilisation des gymnases à la place du Conseil général. On attend avec grande impatience que des conventions puissent être signées pour qu'un retour financier

puisse arriver. Je crois que ce n'est pas faute d'avoir encouragé nos conseillers généraux à essayer de pousser dans ce sens... Sœur Anne ne vois-tu rien venir ? Sœur Anne n'a rien vu venir jusqu'à maintenant.

### **Michel Veneau**

Il y a une quinzaine d'années, nous avons monté un dossier avec le service des sports. On a regretté de s'en être occupés à l'époque, avec Gilles Denidet. Ça n'avait pas abouti à l'époque parce que les services du Conseil général n'ont jamais répondu, ils ne sont jamais venus à Cosne.

J'ai une mauvaise nouvelle à vous apprendre. Le Conseil général, M. Bardin, pour l'investissement en ce qui concerne les gymnases municipaux, a opté pour aider collectivement pour les investissements, les travaux qui sont à réaliser dans les gymnases. C'est une option qui est prise depuis M. Bardin. Le Conseil général n'a pas changé d'optique. J'ai eu une réunion avec Madame Mongiat et Monsieur Daguin l'autre jour. J'ai posé la question et ils m'ont dit : on ne change pas pour l'instant.

Après, Monsieur le maire, vous allez faire la démarche nécessaire auprès du président pour essayer de trouver une solution. J'ai bien rappelé à M. Daguin qu'il n'y avait pas que le gymnase du lycée, qu'il y avait d'autres salles et que les collégiens utilisaient aussi des installations municipales en plus des salles classiques. C'était dans le dossier qui est en mairie, qui date d'une quinzaine d'années.

### **Alain Dherbier**

J'ai bien espoir que ça bouge dans quelques temps.  
D'autres remarques ?

### **Christian Perreau**

Il ne faut pas tout mettre sur la Communauté de communes de Cosne. On est au carrefour de 4 départements. Il y a des gens qui viennent des départements à côté. Pour faire participer ces gens-là, ça va être difficile. Mais pour Cosne, tous ces gens-là sont quand même un apport économique. Ils ne participent pas aux équipements collectifs, mais ils participent quand même à l'économie locale.

### **Alain Dherbier**

C'est ce que M. Béguin me disait quand j'étais président de l'UCS. Quand je lui demandais l'augmentation de la subvention de fonctionnement de l'UCS, il me disait : vous n'avez qu'à faire payer les gens qui viennent du Cher. Je lui répondais systématiquement : oui, c'est une solution, mais il ne faut pas oublier que les gens qui viennent du Cher font leurs achats à Cosne. Si vous voulez qu'on supprime cette solution, je pense que les commerçants ne seront pas d'accord. Ça fait partie des échanges qui à mon avis sont intelligents. C'est vrai qu'on paie des charges de centralité, mais d'un autre côté, il y a un afflux de population qui fait travailler le commerce local, et ce n'est pas à négliger.

D'autres remarques ? On passe au vote sur les taux.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? 8 contre. Je vous remercie.

### 3. Exercice 2013 - Budget Primitif (Ville, Eau, Assainissement, STIC)

Mes chers collègues, le 4 mars dernier, nous avons tenu notre débat d'orientation budgétaire. A cette occasion, Patrick Bouffard et moi-même vous avons présenté le contexte dans lequel s'inscrira le nouvel exercice et la politique budgétaire en 2013 : le gel des taux d'imposition pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, la rigueur de gestion des services municipaux pour continuer à offrir des services publics de qualité à destination des habitants de Cosne-Cours-sur-Loire, le maintien d'un fort niveau d'épargne brute et la poursuite de notre politique d'investissement, seule capable d'inscrire notre ville dans la modernité en soutenant l'activité locale.

Nous nous sommes également fixés pour objectif de réaliser une part plus importante de nos investissements prévus cette année.

Au cours de ce débat d'orientation budgétaire, j'ai été heureux de constater que l'ensemble des élus du Conseil municipal, majorité et opposition, partage dans les grandes lignes notre analyse sur cet aspect primordial qui préfigure le vote du budget de notre ville. Suite à ce débat d'orientation budgétaire, il nous incombe aujourd'hui d'examiner le budget primitif 2013 qui va vous être présenté dans quelques instants en détail par Patrick Bouffard. Avant de lui donner la parole, je souhaite vous en présenter les principales caractéristiques et les actions qui en découleront.

En guise d'introduction, je tiens à rappeler que ma principale priorité reste bien d'offrir les meilleurs services aux habitants de notre ville et de positionner Cosne-Cours-sur-Loire parmi les villes capables de répondre aux nouveaux enjeux de demain.

Je note tout d'abord que ce budget 2013 peut se résumer en trois objectifs.

Premier objectif : une section de fonctionnement équilibré à 16 017 849 euros, avec quelques modifications du périmètre d'intervention de la ville, puisque nous inscrivons notre action dans deux nouveaux cadres : l'application des nouveaux rythmes scolaires, dans l'intérêt des enfants scolarisés dans nos écoles publiques, auxquelles nous témoignons un soutien indéfectible depuis le début de notre mandat ; et la participation de la collectivité à la mise en place des contrats d'avenir qui permettront d'assurer de nouveaux services aux Cosnois, tout en offrant un emploi à des personnes actuellement en recherche, le tout à un moindre coût pour la commune. La mise en place de ces contrats d'avenir est donc une triple bonne idée. Une fois de plus, à Cosne-Cours-sur-Loire, notre histoire le prouve, la solidarité n'est pas un vain mot.

Deuxième objectif : un maintien du niveau d'épargne brute équivalent à celui de 2012.

Troisième objectif : une section d'investissement équilibrée à 12 087 823 euros, qui nous permettra de réaliser plus de 6 M€ d'investissement, ce qui reste un niveau important pour une ville de la taille de Cosne-Cours-sur-Loire.

Ces objectifs pour 2013 reflètent déjà pour partie les résultats obtenus en 2012. Ils seront réalisés en continuant au quotidien à maîtriser les dépenses de fonctionnement des services, et notamment la masse salariale qui, avec les effets de la GVT, augmente de 4,74 % pour 2013. Nous aurons toutefois à cœur de favoriser les plus bas salaires en poursuivant la résorption des emplois précaires.

Ce tableau général étant tracé, je veux mettre en lumière trois de nos priorités.

En ce qui concerne les services à la population, qui je le rappelle avec force constituent bien notre mission première, chaque euro dépensé correspond directement ou indirectement à une action envers les Cosnois. En ce domaine, notre première priorité sera cette année encore, de maintenir la cohésion sociale. Ainsi, au-delà de la politique tarifaire très faible pratiquée pour l'ensemble de nos services, à l'image du coût de la garderie ou de l'accès aux festivités proposées pendant l'été, nous poursuivrons nos efforts en direction du milieu scolaire, qui est un des véritables enjeux de la cohésion sociale.

Au niveau de nos écoles, nous avons consacré en 2012, toutes dépenses cumulées, 2 M€ pour l'éducation des jeunes Cosnois, ce qui représentait, je le rappelle, un effort jamais égalé jusqu'à présent. En 2013, notre choix de mettre en place dès la rentrée de septembre l'aménagement des rythmes scolaires s'inscrit dans la cohérence d'une politique fidèle aux valeurs et aux missions émancipatrices de l'école publique, laïque, gratuite et obligatoire. Notre volonté à travers cet engagement est bien de favoriser une meilleure insertion de tous les jeunes Cosnois, quelles que soient leurs origines sociales, et de les préparer à répondre ensemble aux enjeux de demain.

La cohésion sociale guide également, même si elle n'est pas toujours identifiée comme telle, une grande partie de nos actions en faveur de l'accès au sport et à la culture. Ainsi, les subventions accordées aux associations, au centre social Suzanne Coulomb et le financement des équipements sportifs participent à la mise en œuvre d'actions ayant comme objectif de favoriser le vivre ensemble au sein de notre collectivité. Nous travaillons pour l'avenir de Cosne-Cours-sur-Loire en essayant de ne laisser personne sur le bord de la route. Aujourd'hui plus que jamais, certains habitants en difficulté ont besoin de nous. Nous répondons présent à leur côté.

La deuxième priorité de notre action concernera l'attractivité de notre ville au sens large. Cela passe d'abord par une offre de services de qualité au quotidien : activités sportives, programmation culturelle, haut niveau de service public, éclairage de la ville, accessibilité, sécurité, proximité, signalétique. Cela passe ensuite par une promotion de notre ville à l'extérieur de notre territoire : office du tourisme, musée. Cosne-Cours-sur-Loire est une ville où il fait bon vivre, une ville qui dispose d'atouts importants et nous devons le faire savoir.

Notre politique d'investissement depuis plusieurs années nous a permis de rattraper le retard accumulé par nos prédécesseurs dans plusieurs secteurs. Mais reconnaissons que nul n'est parfait et que tout ne peut être fait dans les six années que compte un mandat municipal. Certains pourront être tentés de nous reprocher d'avoir légèrement endetté la ville. C'est pourtant une idée fautive. Tous les indicateurs prouvent en effet que notre commune a une bonne santé financière. Ce qui est vrai en revanche, c'est que nous avons mobilisé nos ressources afin de remettre la ville dans le sens de la marche. Il ne suffit pas de rester assis sur un petit pactole et de suivre les affaires courantes, en attendant des jours meilleurs. Ce mode de gestion, nous le savons, conduit dans une impasse, celle du déclin. Aujourd'hui, le centre ville de Cosne-Cours-sur-Loire est attractif, propose une offre de qualité et répond bien à l'attente des chaland. Au-delà du dynamisme d'un grand nombre de commerçants et de tout l'accompagnement que nous pouvons apporter à l'ACC, nous avons fortement œuvré en investissement lourdement, tout en mettant en place un programme de financement avec le soutien du Fisac, qui a été salué lors de la dernière assemblée générale des commerçants. Pour autant, il est évident que la période que nous traversons nécessiterait encore plus de moyens. A l'heure où de toutes les parts, les financements diminuent, nous devons donc faire preuve d'initiative, de créativité et d'audace.

La troisième de nos priorités, qui n'est pas des moindres, concerne le cadre de vie général offert aux Cosnois, avec des services plus importants, mais également un environnement de qualité : propreté, fleurissement, déneigement, sécurité, prévention. Dans ce domaine, nous poursuivons toutes nos actions en matière de développement durable, qui ne doivent pas être délaissées malgré la crise économique. Il s'agit d'investissements qui, à terme, généreront des économies. Avec nos partenaires, nous travaillons pour réduire la facture énergétique en investissant dans la rénovation de nos bâtiments. Nous avançons aussi sur le projet de rénovation du quartier Saint-Laurent. Cela prend du temps et nécessite de la concertation, du travail en partenariat avec les investisseurs et une recherche de financement complexe. La mobilisation de tous est nécessaire pour arriver à finaliser ce dossier.

Je voudrais, sans polémique aucune, souligner que si nos prédécesseurs n'avaient pas laissé passer les trains de l'ANRU et du FEDER, les choses seraient plus simples aujourd'hui. Ces mauvais choix ou ces non choix ont pénalisé le développement de notre ville. Nous en payons en quelque sorte la note depuis cinq ans.

A titre d'information, nous travaillons depuis quelques mois avec tous les partenaires de la région sur les financements européens qui inscriront notre ville dans le programme 2014-2020. Nous suivons ce dossier de très près afin que cette fois-ci, Cosne-Cours-sur-Loire puisse bénéficier, au même titre que les autres communes, de subventions pour accompagner ces projets et poursuivre son développement.

Au niveau des investissements, ce seront plus de 6 M€ en incluant les reports qui seront portés par la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et injectés dans l'économie locale. Des investissements qui peuvent être répartis en trois catégories : nouvelles opérations, investissements dans les services et entretien du patrimoine, y compris les travaux en régie.

Concernant les actions nouvelles, nous débuterons le chantier du tribunal qui nous permettra d'offrir aux Cosnois d'ici un an un nouvel équipement collectif regroupant notamment un certain nombre de services publics et de permanences associatives. Nous entamerons également la rénovation du quartier Saint-Laurent par l'aménagement du parc Schweitzer, tandis qu'à notre demande, Nièvre Habitat va rénover plus de 70 logements. Nous continuons à développer notre programme ambitieux de voirie en terminant les aménagements sur l'avenue du 85<sup>e</sup>, et réaliserons des travaux importants sur les rues du 14 juillet, des 4 fils Doumer, rues des Vignes et des Rivières Saint-Agnan. Nous investirons dans les services afin de donner aux personnels les moyens de réaliser leurs missions. Nous poursuivrons nos opérations de valorisation du patrimoine, que je ne souhaite pas ralentir pour préserver le futur. Ces travaux nous permettront de limiter nos prochains coûts de fonctionnement et de réaliser des économies, que ce soit en matière d'énergie ou d'optimisation des services. Patrick Bouffard y reviendra avec des chiffres précis.

Mes chers collègues, voici les principales actions qui seront menées en 2013, en respect du programme pour lequel les Cosnois nous ont élus. Pour résumer cette action en quelques phrases, je dirais que nous répondons cette année à trois objectifs majeurs : l'amélioration du cadre de vie des Cosnois, l'attractivité de Cosne-Cours-sur-Loire et la cohésion sociale. L'exécution de ce budget se fera une nouvelle fois sans augmenter les impôts, en tissant des partenariats avec les financeurs et les institutions, en poursuivant nos efforts de gestion et en ayant recours de façon maîtrisée à l'emprunt pour financer nos investissements d'aujourd'hui qui, j'en suis convaincu, seront nos atouts de demain.

Le budget qui vous est soumis aujourd'hui prend en compte la situation globale de notre économie. Il a été construit avec rigueur et détermination. Il est porteur de dynamisme, de solidarité et d'espoir. Face à la difficulté, nous ne devons pas baisser les bras, mais au contraire mobiliser toutes les énergies pour apporter à nos concitoyens le soutien qu'ils sont en droit d'exiger de nous. Nous devons montrer le chemin, faire preuve d'initiative dans tous les domaines. Ce budget est un budget maîtrisé, dynamique et combattif. Il répond à un objectif simple : faire de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire le principal acteur de son destin. L'avenir de notre ville est entre nos mains. Il nous appartient ici, en conscience et en responsabilité, d'effectuer les meilleurs choix. J'appelle l'ensemble des élus du conseil à dépasser les barrières partisans pour m'apporter leur soutien dans l'action résolue que je mène au service de Cosne-Cours-sur-Loire et de tous les Cosnois.

## **Patrick Bouffard**

Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Tout d'abord, le budget principal qui vous est présenté ce soir s'équilibre donc à 16 017 849 € en fonctionnement, et à 12 087 823 € en investissement, soit un budget total de 28 105 672 €. Avec les budgets annexes, nous serons amenés à voter un budget consolidé de plus de 30 M€, 30 917 929 € très exactement.

La construction de ce budget 2013 s'inscrit dans un contexte économique et financier difficile. Pour le réaliser, nous nous sommes donnés deux objectifs. Le plus important : ne pas augmenter les impôts pour la 4<sup>e</sup> année consécutive. Primordial : améliorer l'offre de services offerts à tous les habitants de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire.

Pour répondre à ces objectifs dans un contexte économique difficile, nous avons été conduits à maîtriser nos charges de fonctionnement et à poursuivre notre travail de recherche de financement, afin d'arriver à dégager les marges nécessaires, et ainsi soutenir le financement de nos investissements.

Ce cadrage général étant rappelé, notre présentation technique de ce budget se fera en trois étapes.

1. Comment maîtriser le fonctionnement ?
2. Comment financer l'investissement ?
3. Comment arriver à un équilibre financier global en continuant à investir sans endetter la collectivité ?

La première étape de notre présentation sera donc de répondre à la question suivante : comment maîtriser notre budget de fonctionnement ?

Maîtriser nos dépenses de fonctionnement, c'est avant tout préserver notre autofinancement, primordial pour pouvoir rembourser le capital d'emprunt et pour pouvoir abonder les investissements que nous prévoyons.

Dès le début de la construction budgétaire, nous nous sommes donnés un objectif d'épargne brute, c'est-à-dire avant remboursement du capital, afin de pouvoir continuer à financer une partie de nos investissements à venir. Le total des recettes réelles pour 2013 s'établit à 12 480 319 €, contre 12 247 673 € en 2012, soit une progression de 232 646 €. Le total des dépenses réelles de fonctionnement est évalué à 11 539 754 € en 2013.

(Vous pouvez voir sur ces camemberts la répartition des différentes recettes de fonctionnement entre 2012 et 2013, la part que chaque recette représente à l'intérieur de notre budget.)

Du différentiel entre nos recettes de fonctionnement et nos dépenses de fonctionnement, il résulte une épargne brute de 940 565 € en 2013, et une épargne de gestion de 695 565 € contre 858 233 € en 2012. Je rappelle à toutes fins utiles que l'épargne brute est affectée prioritairement au remboursement de la dette. De cette capacité de financement dépend la capacité d'emprunt.

Commençons par prendre en compte les grandes lignes des recettes.

Le produit fiscal augmente de 71 064 €, soit 1,48 %, et ce malgré le gel des taux depuis 4 ans. Il s'agit d'une augmentation mécanique liée pour partie à l'indexation des bases sur le coût de la vie. On recherche des recettes, mais elles ne se trouvent pas seulement dans les recettes pures. Elles se trouvent aussi dans les économies. A titre d'exemple, je rappelle que le coût de l'énergie entre 2012 et 2013, sur les bâtiments scolaires, est passé de 215 000 € à 117 000 €, soit une économie de 97 800 €, résultant du fort investissement que nous avons fait concernant le remplacement de l'ensemble des chaudières ; remplacement massif et non pas fenêtre par fenêtre, comme à une certaine époque, concernant l'ensemble des menuiseries.

*Propos inaudibles.*

**Patrick Bouffard**

Non, je n'arrête pas. Je reprendrai simplement l'exemple de Paul Doumer si tu veux le reprendre.

**Michel Veneau**

C'est n'importe quoi.

**Patrick Bouffard**

Non, ce n'est pas n'importe quoi.

*Propos inaudibles.*

**Patrick Bouffard**

Il n'y a pas à être poli.

**Alain Dherbier**

Ce n'est pas question de partir mais je vais m'en mêler, parce que quand dans une classe, on remplace les fenêtres à l'ouest une année et les fenêtres à l'est de l'autre côté, pour moi, c'est une connerie. On remplace toutes les fenêtres dans la même classe ! C'est ce qui se faisait.

**Michel Veneau**

On ne dit pas une fenêtre par an.

**Patrick Bouffard**

Je n'ai pas dit une fenêtre par an. J'ai dit fenêtre par fenêtre. Je n'ai pas dit fenêtre par an. Il ne faut pas non plus contredire ce que je dis.

**Alain Dherbier**

Dans une classe, on prenait par exemple ce qui était côté cour. Il vaut mieux faire une classe complète. Il faut penser que si les fenêtres étaient remplacées, c'est parce qu'il y avait du jour, on passait le doigt en dessous. Aussi bien pour les élèves que pour les professeurs, la première année, ça n'apportait pas satisfaction.

Je suis allé voir les travaux qui avaient été lancés la première année, il n'y avait qu'un côté qui était fait. Pour moi, ce n'est pas dans ce sens-là que ça fonctionne.

**Patrick Bouffard**

Je demande à ce qu'on écoute bien ce que je dis. Je n'ai pas dit qu'on remplaçait une seule fenêtre. J'ai dit fenêtre par fenêtre, il faut bien prendre les termes dans leur exception.

Deuxièmement, des compensations fiscales. Ce flux financier aux exonérations de fiscalité locale est évalué à 432 861 € contre 432 740 € en 2012, soit une augmentation seulement de 121 €. La dotation globale de fonctionnement, composée de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation de la solidarité rurale est évaluée à 2 497 018 €, contre 2 540 633 €, soit une baisse de 43 615 €, moins 1,72 %. Nous touchons du doigt ce dont nous parlions tout à l'heure.

Les autres produits de gestion courante sont en diminution de 25 000 €.



Les dotations des participations, qui correspondent aux subventions de fonctionnement fléchés sur des projets précis, se situent à un niveau d'augmentation élevé, puisque nous passons de 21 473 € en 2012, à 197 515 € de prévision en 2013. Ceci s'explique par trois phénomènes : un remboursement de la première tranche du Fisac, une subvention 2013 déjà notifiée et une participation de l'Etat dans le cadre des contrats d'avenir ou de l'aménagement des rythmes scolaires.

Les produits des services qui regroupent les redevances et droits de services à caractère de loisirs, d'actions sociales, de prestations scolaires et autres, sont stables, avec une variation de moins 0,09 %, ce qui s'explique par une politique délibérée tarifaire extrêmement basse.

Les autres produits consistant en des atténuations de charges – produits divers et autres produits divers de gestion courante.

Le niveau d'autofinancement des investissements est un objectif contraint. Nous nous fixons toutefois pour 2013 dans le cadre de l'exécution budgétaire, d'arriver à une épargne brute équivalente à celle réalisée en 2012.

Nous passons aux dépenses de fonctionnement. Tout d'abord, un poste de dépenses qui s'imposent à notre budget. La charge d'intérêt versée sur les emprunts était de 221 373 € et passera en 2013 à 245 000 €, soit une hausse de 23 000 €.

Nous devons également aborder trois autres postes importants. Tout d'abord, celui concernant les charges de personnel. Elles s'établissent à 6 547 467 € en 2013, contre 6 330 513 €, soit une augmentation de 216 954 €, soit + 3,43 %. Cette augmentation correspond à la GVT, c'est-à-dire le glissement vieillesse-technicité, à la résorption des emplois précaires – nous nous y étions engagés et nous l'avons réalisée –, à la création de 5 contrats d'avenir pour un coût de 64 623 €, contrebalancés par un financement de l'Etat de 42 651 €. J'ajoute que nombre de cotisations assises sur les salaires ont augmenté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, et impactent de façon importante cette ligne budgétaire.

Je reviens aux emplois d'avenir. Je rappelle qu'ils s'adressent à des jeunes adultes peu diplômés qui seront positionnés sur des emplois de catégorie C. Nous serons d'ailleurs amenés à voter une délibération en ce sens en fin de Conseil.

Le second poste concerne les dépenses de service. Elles augmentent de 34 177 €, soit 1,19 %, en incluant le coût des dépenses des rythmes scolaires à hauteur de 85 000 €, qui sera compensé par une subvention de l'ordre de 12 000 €. On peut en conclure que les dépenses des services, hormis l'aménagement des rythmes scolaires, baissent. D'où le travail effectué sur l'ensemble des dépenses courantes.

Je précise que cette évolution des dépenses de services a été réduite au maximum, afin que nous puissions, en tant que ville, réaliser un maximum d'économie sur l'un des seuls postes que nous maîtrisons.

Le troisième et dernier poste concerne les subventions versées. Elles augmentent de 3,62 %, ce qui correspond pour la majeure partie à la première tranche du Fisac, compensée pour partie par des recettes de l'Etat et, nous l'espérons, du Feder. Cela concerne aussi une aide apportée à l'ACC afin qu'elle puisse poursuivre son travail de dynamisation du commerce en ville, un soutien accrue à l'action sociale.

En conclusion, ce budget de fonctionnement est un budget resserré, cohérent et dynamique. Il a été construit pour nous donner les moyens de générer de l'activité, d'améliorer les services offerts à la population, d'accompagner et de soutenir au mieux les personnes les plus en difficulté.

Voilà présentée la première étape de ce budget.

Nous allons passer à la deuxième grande partie : les investissements.

En 2013, le montant des investissements prévus pour la collectivité, hors remboursement de la dette et écriture d'ordre, est évalué à 6 330 000 €. C'est cette somme que nous allons, d'une manière ou d'une autre, injecter dans l'économie locale. Il est important de le rappeler, surtout dans cette période économique difficile. Nous avons budgété en 2012 5 541 000 €. Nous sommes en capacité de produire un effort supplémentaire, soit une augmentation de 14 %. Cet effort conséquent procède d'une volonté d'inscrire notre action dans la durée et dans le soutien aux entreprises locales. Cette hausse s'explique par un report plus important de l'exercice 2012 également. D'autre part, nous avons réalisé, comme nous nous y étions engagés précédemment, en 2012, un remboursement de capital d'emprunt de 599 936 €, ce qui a comme conséquence d'arriver en fin d'exercice 2012 à une capacité de désendettement de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire de 3,94 années, au regard du compte administratif de 2012. Je vous demande de bien retenir cette capacité de désendettement en années.

Afin d'investir au mieux pour l'avenir de Cosne-Cours-sur-Loire, nous avons délibérément fait des choix : épargner l'épargne brute pour rembourser le capital de la dette ; mobiliser en fonction de nos besoins l'emprunt pour finaliser nos projets d'investissements. Nous actionnons les deux leviers mis à notre disposition pour poursuivre notre développement. La maîtrise du budget de fonctionnement nous permet donc de dégager une épargne brute nécessaire et suffisante. Le recours à l'emprunt à moyen terme pour réaliser nos projets d'investissement.

Ainsi, je résumerai nos orientations de la façon suivante : nous remboursons aujourd'hui le capital de la dette et contractons des emprunts afin de construire pour demain, sans pour autant endetter la Ville, surtout en cette période où les taux sont peu élevés.

Regardons maintenant les grandes lignes des investissements. Sur une enveloppe de 6 330 000 €, voici comment se structurent actuellement nos investissements.

1. L'amélioration de l'environnement et du cadre de vie dans différents quartiers de la ville : voirie, éclairage, espaces verts. De nombreuses interventions d'entretien du patrimoine, indispensables afin d'éviter sa détérioration et de réaliser par là même des économies en matière de fonctionnement.
2. Nous poursuivrons les travaux dans les écoles, les gymnases, les salles des fêtes, le camping (une ligne importante y est dédiée cette année), ainsi que la mise aux normes concernant les aménagements liés à l'accessibilité du public.
3. Le suivi du parc de matériels permettant aux services de répondre aux besoins de la population.
4. Le lancement de nouveaux programmes, tel celui du tribunal en centre ville, la maison des services et des associations, mais également du parc Schweitzer et de l'ancienne école Pierre-et-Marie-Curie au quartier sud.

Nous réaliserons ces investissements en équilibrant notre budget grâce à des recettes d'investissement structurées de la façon suivante : les dotations et fonds propres, les subventions d'investissement, les opérations d'ordre, les opérations patrimoniales et le recours à l'emprunt.

Les termes de l'équation budgétaire présentée en début de ce rapport nous amènent à un maintien de la pause fiscale pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, et à gérer une épargne brute indispensable pour soutenir notre développement. Ainsi, vous constaterez que les finances de la ville se maintiennent dans un cercle vertueux tout en assurant un niveau élevé de services à la population. En cela, nous respectons nos engagements passés avec les Cosnois en 2008.

**Alain Dherbier**

Avez-vous des questions ou des remarques ?

**Michel Veneau**

En ce qui concerne les économies d'énergie, j'ai regardé la ligne générale, et je vois une baisse de 1,03 %. Par rapport à ce que Patrick annonçait tout à l'heure au niveau des écoles, une économie très forte, il y a d'autres postes qui ont dû augmenter d'autant.

**Patrick Bouffard**

Absolument. Nous avons pris comme tout le monde de plein fouet la réforme des tarifs Edf, entre autres. On a eu une première surprise quand on a vu les chiffres arriver. Des travaux importants ont été faits, on s'attendait à une économie hyper conséquente.

**Michel Veneau**

Une économie d'à peine 3 000 € sur l'année.

**Patrick Bouffard**

Mais cela dit, heureusement qu'on a fait les investissements. La démonstration se fait d'elle-même.

**Michel Veneau**

En ce qui concerne les travaux, le camping, je ne vois pas la somme en AP.

**Patrick Bouffard**

Je crois qu'on tourne autour de 340 000 €.

**Michel Veneau**

Ce n'est pas marqué dans le tableau en AP.  
Aménagement du camping : 26 000. AP 2013.

**Patrick Bouffard**

En AP. Mais en autorisation de programme global, elle est de combien ?

**Michel Veneau**

Ce n'est pas marqué. Vous l'avez sur le tableau ?

**Patrick Bouffard**

Ce n'est pas celle de cette année. C'est le report de l'an dernier. On a bien budgété 340 000 € pour cette année.

**Michel Veneau**

Il n'y a pas de tableau pour cette année.

**Patrick Bouffard**

Il n'y a pas de ligne spécifique, c'est englobé dans l'ensemble des travaux.

**Michel Veneau**

En ce qui concerne les travaux de voirie, vous avez annoncé des travaux importants, mais il y en a sur 2014 et 2015. On fait l'étude la première année, en 2013, et on fait les travaux en 2014 et 2015.

**Alain Dherbier**

Sur ce que j'ai annoncé tout à l'heure, on commence les travaux déjà cette année.

**Michel Veneau**

Sur certaines rues, avec la somme, ça me surprendrait. Rue des Rivières : 50 000 €.

**Alain Dherbier**

Oui. Rue des Rivières, Edf va repasser un câble. On ne va pas faire la voirie alors qu'ils vont tout redéfoncer. Ils en avaient passé un l'an dernier et ils en repassent un cette année. J'espère qu'ils n'en passeront pas un troisième en 2015.

**Michel Veneau**

Les bâtiments communaux, on pense que c'est en partie les techniques, la grosse somme ?

**Alain Dherbier**

C'est ça.

**Michel Veneau**

Au niveau des équipements sportifs, c'est peut-être plusieurs endroits, par rapport à la somme qui est quand même importante : 205 000 € pour 2014. Vous pouvez nous préciser ce qui est prévu au niveau du sport ?

87 200 € pour 2013. Et 205 000 en travaux pour 2014.

Le total en AP fait 292 200 €.

**Patrick Bouffard**

En autorisation de programme, je n'ai rien de nouveau dans le circuit. Je suis un peu surpris du mélange entre 2013 et 2014.

**Michel Veneau**

En 2013, vous avez mis au budget 87 200 € et en 2014, 205 000 € pour le sport. Donc, il y a bien quelque chose de programmé au niveau du sport. Ce sont des travaux, pas du fonctionnement.

**Patrick Bouffard**

On cherche le détail.

**Michel Veneau**

Vous avez certainement plusieurs projets dans cette enveloppe.

**Thierry Garnier**

Au sujet des économies d'énergie, tu parles d'un pourcentage au niveau des euros. Mais il faut regarder le volume des kW sur l'année. Quand on regarde la courbe des écoles, on voit bien que les consommations baissent, mais on a une augmentation de la prime fixe sur la facture gaz et les kW. Idem pour Edf. Il faut parler d'économie de kW et non d'euros. Parce qu'on aura toujours des augmentations annuelles d'Edf ou de Gdf.

**Michel Veneau**

Sur le tableau, on a qu'une somme. On n'a pas les courbes. On comprend bien que si on investit, c'est pour faire des économies. On est tout à fait d'accord.

On sait bien qu'on ne veut pas faire des compliments de ses prédécesseurs, je ne demande pas ça. Mais c'est vrai que les budgets étaient ce qu'ils étaient. Il y a eu quand même des travaux de faits dans beaucoup de secteurs d'activité. Il y a eu beaucoup de voiries refaites à Cosne, malgré le fait qu'on n'avait pas assez de recettes – c'est votre sentiment. Mais il y a eu beaucoup de travaux, vous l'avez vécu au niveau du sport. On a commencé avec trois salles de sport à l'époque, et on a continué à faire des équipements sportifs. Tout le monde en a profité, les Cosnois et d'autres, et tant mieux. Des choses ont été faites aussi dans d'autres secteurs.

C'est sûr qu'on n'arrive pas à faire tout ce qu'on voudrait pendant un ou deux mandats. C'est tellement vaste, les gens demandent beaucoup en termes d'équipements et de services. Etre maire, ce n'est pas toujours facile à assumer. On a en face des gens qui sont très exigeants. Je respecte les élus. Je respecte le maire actuel, l'ancien maire, tous les maires qui se sont succédés à Cosne et ailleurs, parce que je trouve que c'est une tâche assez ingrate. Et actuellement, dans le contexte où on est en train de salir un peu toute la classe politique, je crois qu'il faut essayer de rester humble au niveau de tout ce qui a été fait. Tout ce que vous faites, vous le faites parce que vous êtes en place et que vous souhaitez apporter un plus aux Cosnois. C'est votre politique. Et personne ne vous le reproche. Vous avez un programme, vous essayez de faire votre programme, peut-être mieux même si vous avez des recettes supplémentaires au niveau des aides de l'Etat, régionales et autres. Chacun pense qu'il fait au mieux pour sa population. C'est la vie publique. Au Conseil Général, je n'ai pas l'habitude de taper sur mon président ni sur mes collègues qui ne sont pas de mon avis politique. Certainement pas. Ce n'est pas mon habitude et je ne le ferai jamais.

#### **Alain Dherbier**

On vient de retrouver une partie de la dépense sportive. On va parler tout à l'heure du Conseil général. En fait, c'est la réfection du gymnase George Sand, en grande partie. Vestiaires, sanitaires...

#### **Thierry Demay**

J'ai quelques questions concernant des sommes que j'ai trouvées étonnantes.

Dans la section de fonctionnement, au détail des dépenses, j'ai noté que le poste carburant est en diminution. Est-ce que vous envisagez de moins faire circuler les personnes ?

#### **Patrick Bouffard**

Non, pas du tout. Ce budget a été construit avec en ligne de mire de serrer et de gérer au mieux l'ensemble des frais de fonctionnement. C'est le message que Monsieur le Maire a passé à l'ensemble de ses services. Donc, en gardant la même contrainte de mobilité, on a demandé aux agents d'avoir une conduite beaucoup plus « soft ». On en espère une économie au niveau des frais de carburant.

#### **Thierry Demay**

Par contre, ce sont des choses assez bizarres, vous devez avoir l'explication.

#### **Patrick Bouffard**

Je vous rassure, il n'y a rien de bizarre dans le budget.

#### **Thierry Demay**

J'espère. Au niveau des fournitures d'équipement, par contre, le tarif a doublé. On passe de 120 590 € à 211 150 €.

**Patrick Bouffard**

Ça touche les rythmes scolaires.

**Thierry Demay**

D'autre part, au niveau des prestations de services : + 100 000 €.

**Patrick Bouffard**

On est ennuyé, on a une panne informatique, on ne peut pas retrouver nos tableaux. On garde ça de côté.

**Thierry Demay**

Les catalogues imprimés, c'est peut-être une opération publicitaire à venir : 85 000 € d'augmentation.

Au niveau des intérêts d'emprunts, vous avez une augmentation prévue de 26 000 € alors que vous nous disiez qu'il y avait une diminution des emprunts. Je ne comprends pas trop.

**Patrick Bouffard**

On a remboursé une part importante de capital en 2012. Nous avons consolidé un certain nombre d'emprunts qui ont généré un supplément d'intérêts. Mais nous n'avons pas emprunté en 2012.

**Thierry Demay**

Les frais d'études sont multipliés par 6.

**Patrick Bouffard**

Je préfère qu'on parle en somme plutôt que « multipliés par 6 ».

**Michel Veneau**

Une diminution importante. 52 %. On passe de 245 500 à 160 900 €. Fêtes et cérémonies. Ça me paraît étonnant.

**Patrick Bouffard**

Il n'y a rien d'étonnant. Rien de bizarre.

**Thierry Demay**

Les frais d'études passent de 6 500 € en 2012 à 39 500 € en 2013.

**Patrick Bouffard**

Je vous remercie de l'avoir donné en montant. Permettez-moi de ne pas répondre, ça me paraît totalement dérisoire.

**Thierry Demay**

A ce moment-là, je peux vous demander, pour une somme de 1,5 M€ ? Au niveau des emprunts d'investissement, une augmentation pour 2013 de 1,5 M€.

**Patrick Bouffard**

C'est ce que j'ai dit dans le rapport. Je confirme, j'enfonçe le clou. Nous avons un besoin par rapport au programme ambitieux d'investissements de 2013, nous avons un besoin d'équilibre d'emprunts de 1,5 M€. Je rappelle notre vision des choses : emprunter n'est pas couper la branche sur laquelle on est, c'est anticiper, c'est avoir une vision sur l'avenir. Je reprendrai

l'image et le symbole qui sont repris systématiquement. Je ne connais aucun ménage qui achète une maison ou un investissement conséquent sans emprunter. Je ne vois pas une commune ne pas en faire autant. A partir de là, je suis depuis de nombreuses années convaincu que cette méthode-là est une méthode en bon père de famille, et nous la revendiquons haut et fort. S'endetter n'est pas un mal que l'on doit regarder comme étant une vilaine chose.

**Thierry Demay**

Il paraît évident que pour certaines choses, il faille emprunter. Cependant, on a un excédent du compte de fonctionnement qui sert à l'investissement. Peut-être qu'il aurait fallu être un peu moins ambitieux sur certaines choses. Peut-être qu'au niveau des achats immobiliers, certaines choses auraient pu être décalées. Je suppose que ces équipements ne sont pas indispensables dans l'instant.

**Alain Dherbier**

Vous parlez d'achat immobilier. A quoi vous pensez ?

**Thierry Demay**

Là où vous voulez déplacer les services techniques municipaux, par exemple.

**Alain Dherbier**

Parce que pour vous, c'est une mauvaise idée de vouloir déplacer les services municipaux ?

**Thierry Demay**

Ce n'est pas ce que j'ai dit. Vous me demandiez un exemple, je vous ai répondu par cet exemple. Je n'ai pas la liste de tous les équipements que vous avez achetés au cours de ces années pour pouvoir les citer précisément.

**Alain Dherbier**

Je vais vous rappeler un petit train de l'histoire. Les services municipaux pendant 19 ans, l'équipe précédente a souhaité les déplacer. On ne va pas faire un miracle. Mais l'opportunité fait que c'est l'occasion où jamais de pouvoir les délocaliser dans de bonnes conditions. Pour moi, c'est un choix qui ne se discute même pas. Il faut absolument faire cet investissement. Vous avez vu où sont les services municipaux, avec les camions qui perturbent tout le voisinage, y compris la circulation ? Il y a la gêne des riverains et la difficulté des agents. Je pense que vos collègues qui avaient envie de les déménager depuis longtemps ne vont pas partager la même analyse que la vôtre.

**Michel Veneau**

Les services techniques devaient partir à la place de l'ancien Stock à une certaine époque. Ça ne s'est pas fait. Malheureusement pour la ville et heureusement pour l'emploi, une entreprise est venue s'installer.

**Alain Dherbier**

L'histoire, ce n'est pas ça.

**Patrick Bouffard**

Je ne suis pas amnésique et je m'en rappelle. On avait voté contre, on avait bien fait parce qu'en réalité, une fois le bâtiment acheté, il s'est avéré que les structures étaient trop basses et ne pouvaient pas accueillir les services. Le bâtiment était inutilisable en tant que tel.

**Michel Veneau**

J'ai fait faire le devis. Ça coûtait 200 000 F à l'époque. C'est M. Bailly qui a fait le devis. Moi aussi, j'ai de la mémoire.

**Patrick Bouffard**

Que faisait-on du bâtiment ?

**Michel Veneau**

Je me rappelle des devis, j'y ai participé. C'est M. Bailly qui, à l'époque, a fait le devis pour démonter les bâtiments.

**Alain Dherbier**

Ce n'est pas dire n'importe quoi, il fallait tout supprimer.

**Michel Veneau**

Il fallait acheter le site. C'est le site qui était intéressant.

**Thierry Demay**

Dans l'autorisation de programmes crédits de paiement, une colonne s'appelle « Lissage ». Est-ce que vous pourriez m'éclairer sur ça ?

**Patrick Bouffard**

Ce sont les arbitrages d'un programme défini sur une année, pour des arbitrages l'année suivante, par rapport à d'autres programmes ou par rapport à ce programme, qui font qu'on lisse ce programme sur une année supplémentaire ou deux. Schématiquement, c'est prévu sur trois exercices. On peut prendre la décision de les lisser sur quatre ou cinq l'année suivante.

**Thierry Demay**

Logiquement, il devrait y avoir la somme, soit dans inscription, soit dans lissage. Il y a une ou deux sommes qui sont dans ce cas-là.

**Patrick Bouffard**

Je suis embêté. On est dans la technique. Vous êtes dans les chiffres comme moi, donc ça vous parle, mais ça ne parle peut-être pas à tout le monde, je le comprends, parce que c'est assez rébarbatif. Il me semble que ces points techniques auraient dû être abordés en commission des finances. Ce qui n'a pas été le cas.

**Thierry Demay**

Si je ne me trompe, la commission des finances a eu lieu lundi. En ayant eu à ma disposition les documents que vendredi, ça paraît évident que c'était compliqué de pouvoir analyser ça en 48 h.

**Patrick Bouffard**

On est dans les délais légaux.

**Thierry Demay**

La légalité est une chose, la courtoisie est en une autre.



**Patrick Bouffard**

Vous croyez qu'on monte un budget comme ça ?

**Thierry Demay**

Vous savez très bien que je sais ce que c'est. Je salue votre courage au niveau du travail. Ce n'est pas le problème. Mais pour nous, pour pouvoir étudier ça, peut-être que vous auriez pu, si vous en aviez la possibilité, nous donner un ou deux jours supplémentaires.

**Patrick Bouffard**

Ce n'est pas un problème de courtoisie.

Je réponds à la question de la diminution des frais de cérémonie, c'est un changement d'affectation qu'on retrouve au niveau des services. C'est juste ça.

**Thierry Demay**

Ce serait possible de savoir ce qui a été réaffecté ?

**Patrick Bouffard**

Non, l'informatique est en panne, je suis incapable de vous le dire.

**Thierry Demay**

Sur l'encours de la dette nette, vous avez produit un tableau. On se rend compte qu'on a une augmentation régulière de l'encours de la dette. Par rapport à ce que vous disiez, par rapport à votre contrôle des emprunts, je note ceci.

**Patrick Bouffard**

Vous notez à juste titre. On n'a jamais dit le contraire et on le revendique en tant que tel. J'ai l'impression parfois que je ne parle pas de façon claire et nette. Je l'ai dit et martelé pour le DOB, je l'ai dit et re-martelé tout à l'heure, ça me paraît très clair.

**Thierry Demay**

Du point de vue national, tout le monde nous dit qu'il ne faut pas s'endetter parce que c'est dangereux pour l'avenir. Là, vous nous dites que vous choisissez de vous endetter en disant que ça ira mieux demain.

**Patrick Bouffard**

Vous faites des raccourcis. Vous ne m'avez pas du tout entendu dire ça, ou alors j'ai des absences. Je ne crois pas encore. Tout dépend pourquoi on s'endette. Je ne vais pas vous refaire la démonstration que j'ai déjà faite : s'endetter pour l'avenir n'a rien à voir avec le fait de s'endetter pour boucher des trous. Nous ne sommes pas en train de boucher des trous, nous sommes en train de travailler sur l'avenir, de programmer des investissements structurants pour la ville, qui impliquent le recours à l'emprunt, pour pouvoir effectivement lisser l'effort sur les années à venir, pour que ce programme puisse se réaliser dans des conditions satisfaisantes pour les finances de la ville.

Je vous rappelle : à peine 4 années de désendettement en 2012. Je vous invite en sortant à rechercher sur internet et à rechercher au niveau des STRATES, comment se trouvent les villes de l'importance de Cosne. Vous serez surpris.

**Thierry Demay**

Concernant l'état du personnel, il y a une colonne écrite « budgété » : 191 personnes.  
« Pourvu » : 177.

**Patrick Bouffard**

Il y a un principe qui vaut qu'on doit laisser des postes ouverts, mais non pourvus, pour pouvoir recruter instantanément ou le plus vite possible, sans être obligé de passer et attendre le Conseil municipal suivant. Comme dans toute collectivité, on a des postes qui sont ouverts, mais non pourvus.

**Thierry Demay**

Quand on a eu la réunion à Cours, vous nous aviez annoncé 210 personnes.

**Patrick Bouffard**

Ne confondons pas les équivalents temps plein et le nombre de personnes.

**Thierry Demay**

Parce que là, c'est en nombre de personnes, ce n'est pas en équivalent temps plein.

**Patrick Bouffard**

Absolument.

**Isabelle Molina**

Pour revenir sur l'article 611, prestations, tu viens de nous dire qu'il y avait eu une réaffectation de fêtes et cérémonies sur prestations. Est-ce qu'il y a de nouvelles activités de la mairie qui sont prestées ? Aujourd'hui, on voit qu'on a presté la rédaction du PV du Conseil municipal. Est-ce qu'il y a de nouvelles activités prestées sur 2012 ?

**Patrick Bouffard**

La prestation extérieure pour la transcription du conseil municipal est d'un coût extrêmement faible.

**Thierry Demay**

Au niveau de la prestation de Text'a, dans les délibérations du Conseil qu'on n'a pas abordées au démarrage, il y a deux documents, avec deux sommes différentes : une somme de 330,09 € et une somme de 412,62 € pour le même Conseil municipal. Cela apparaît sur deux documents différents et c'est le même Conseil du 04 mars pour les deux. Je ne pense pas qu'on ait deux fois la même chose ou c'était très long à copier.

**Patrick Bouffard**

En haut à gauche, vous avez D2013/03/053, en dessous de décisions prises par le conseil. L'autre, c'est la 057, c'est la même. Donc la 57 annule la 53.

**Hicham Boujlilat**

On est sur un budget de 17 M€. Et là, sur 300 €. Comme vous savez très bien lire les choses, quand vous prenez le document, vous avez la délibération qui a été prise. Vous tournez la page, vous voyez l'autre décision qui a été prise. Et si vous lisez en haut, il y a marqué rapporte la décision n° D/2013/03/053 du 6 mars 2013. Ça veut dire en langage administratif : annule et remplace la délibération précédente.

M. Demay, on a des crédits formation pour les élus, il faut peut-être les utiliser. Première remarque.

Deuxième remarque, en signe de clin d'œil à Michel Veneau : je remarque qu'on n'a pas respecté, tous les deux, un pacte pour dire qu'il fallait faire court ce soir, de manière à rentrer le plus tôt possible pour une raison qu'on connaît tous les deux et d'autres également.

Sur le budget, plus sérieusement, sans rentrer dans le détail, sauf à avoir une remarque préalable, on a des commissions des finances où on reçoit les éléments. M. Demay, vous n'y êtes pas, mais une personne de votre groupe y est. Si vous ne l'avez pas eu suffisamment à l'avance pour pouvoir l'étudier, elle a eu les éléments en même temps que les membres de la commission des finances, et elle aurait pu faire remonter les choses. On travaille comme on a toujours travaillé depuis des années.

Sur le budget, les seules remarques que je souhaitais faire, c'est qu'on a un budget depuis 2009 avec une pause fiscale respectée. On n'alourdit pas la fiscalité pour les Cosnois. Un budget qui tourne notre ville vers l'avenir. On a nos recettes liées à la fiscalité qu'on peut avoir. Il y a l'emprunt également, c'est naturel. On se sert de l'imposition, de la fiscalité et de l'emprunt pour investir sur des projets dans l'avenir. L'emprunt, on est obligés d'y recourir. C'est comme un ménage. Je ne connais pas beaucoup de personnes qui peuvent acheter une maison ou une voiture sans emprunter. Si certains disent : attention, il ne faut pas s'endetter. J'invite toutes celles et ceux qui le peuvent à pouvoir emprunter pour acheter une nouvelle voiture ou une maison ce sera bon pour notre économie nationale. Il y a une différence entre l'emprunt pour investir dans l'avenir et le surendettement. A Cosne, on en est très loin.

Vous avez parlé de courtoisie. Vous avez aussi parlé de choses suspectes, bizarres. La courtoisie, c'est aussi de bien choisir ses mots.

#### **Thierry Demay**

Je n'ai pas dit bizarre. Il me semble que ça m'étonnait que les choses doublent. Pas plus que ça.

#### **Patrick Bouffard**

On ne va pas rentrer dans la polémique mais vous avez dit bizarre.

#### **Thierry Demay**

Au niveau des reports dans la liste des engagements de la ville, pour le camping de Monsieur Colas et Madame Léger, il n'y a pas la nature juridique. Il me semble qu'en Conseil municipal, on avait vu que la nature juridique de la société avait changé. C'était juste pour vous signaler, courtoisement, qu'il y avait une petite bourde à ce niveau-là.

#### **Patrick Bouffard**

Au niveau de la sémantique, il manque peut-être « sarl », mais ça ne change rien dans le principe puisque c'était prévu initialement dans le contrat.

#### **Michel Veneau**

Sur le rapport qu'on a sur table, il est préférable pour les élus, même s'ils ont une formation, de marquer « annulé », tout simplement, pour annuler une délibération par rapport à une autre.

#### **Patrick Bouffard**

Ne taillons pas les cheveux en quatre, s'il vous plaît.

Si vous le voulez bien, je vous propose de voter les lignes de chaque budget.

Pour le budget principal, en recettes de fonctionnement, il est proposé une somme de 16 017 849,07 € ;

En dépenses de fonctionnement, un total de dépenses de 16 017 849,07 €.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à la majorité.

Les recettes d'investissement s'établissent à 12 087 822,95 €. En dépenses à 12 087 822,95 €.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à la majorité.

Pour le budget de l'assainissement, le total des recettes d'exploitation est de 1 021 730,24 €.

Le total des dépenses d'exploitation : 1 021 730,24 €.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Les recettes d'investissement s'établissent à 918 804,37 €.

Les dépenses d'investissement à 918 804,37 €.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Pour le budget du Stic, le total des recettes d'exploitation s'élève à 42 425 €. Le total des dépenses d'exploitation également à 42 425 €.

### **Michel Veneau**

C'est très bien pour les Cosnois bien sûr. Mais c'est gratuit pour les utilisateurs mais payant pour les contribuables cosnois. Il y a la gratuité pour les utilisateurs, et ce sont les Cosnois qui financent.

### **Patrick Bouffard**

Ça toujours été comme ça.

### **Michel Veneau**

Avant, la « camionnette » ne coûtait rien à la ville. Il n'y avait que le chauffeur et le carburant, mais le camion était gratuit.

### **Alain Dherbier**

Le camion était gratuit.

### **Laurence Virlogeux**

Il n'était pas accessible quand même. Il y avait beaucoup moins de places.

### **Alain Dherbier**

Une grande partie des équipements municipaux sont comme ça. Par exemple, le stade, c'est l'ensemble des Cosnois qui paie les frais de structure, d'entretien et de fonctionnement. Et qui en bénéficie ? Une minorité. Toutes les infrastructures sont comme ça dans une ville. Après, ce sont des choix qu'il faut faire.

### **Patrick Bouffard**

Pour le Stic, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Pour le budget de l'eau le total des recettes d'exploitation se situe à 318 649,79 €. Le total des dépenses d'exploitation se situe à 318 649,79 €.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité

Les recettes d'investissement s'établissent à 510 648,03 €. Les dépenses d'investissement, à 510 648,03 €.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Je clôture cette grande session de budget en remerciant tout particulièrement l'ensemble des services qui ont fait un travail important sur le budget et sur eux-mêmes, en ayant à l'esprit de garder le service public dans son intégralité. Le fonctionnement général baisse. C'est le travail effectué par l'ensemble des services, à la demande de Monsieur le Maire. J'ajoute qu'un travail important a été également fait dans deux services : le service des finances où ils ont été obligés de rattraper et de prendre en main une situation un peu difficile par le départ de la directrice des finances en plein budget ; et je loue aussi les travaux de Monsieur Lebossé qui à peine arrivé à pris à bras-le-corps ce budget pour que nous puissions, avec l'aide de tous les chefs de service et de l'ensemble des personnes impliquées dans le montage de ce budget, vous présenter ce budget, qui est un budget sincère, et qui est sûr de la bonne ligne que nous avons décidée par le biais de cette masse d'investissements importants programmés pour 2013.

**Alain Dherbier**

J'approuve tout à fait ce que vient de dire Patrick Bouffard. Je veux remercier l'ensemble des services qui se sont bien comportés, non seulement pour le montage du budget, mais qui ont bien respecté la ligne directrice qui leur avait été fixée. Par ces temps difficiles, j'estime qu'on ne peut que se féliciter du comportement de l'ensemble du personnel de la mairie.

<b>4. Exercice 2013 - Budgets Eau et Assainissement – Surtaxes communales</b>
---

**Patrick Bouffard**

La surtaxe communale s'élevait globalement à 1,57 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2012, et se décomposait comme suit : 0,37 €/m<sup>3</sup> pour l'eau et 1,20 €/m<sup>3</sup> pour l'assainissement. Comme chaque année le montant des surtaxes à fixer pour l'exercice à venir dépend des charges prévisionnelles du service qui sont essentiellement liées aux investissements réalisés et à réaliser, puisque ces services sont à fermer. Monsieur le maire propose de maintenir la surtaxe communale à 0,37 €/m<sup>3</sup> pour l'eau, inchangée depuis 2007, et à 1,20 €/m<sup>3</sup> pour l'assainissement, inchangée depuis 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, compte tenu de l'avis favorable de la commission des finances fixe pour l'exercice 2013 à 0,37 €/m<sup>3</sup> la surtaxe applicable à l'eau, et à 1,20 €/m<sup>3</sup> la surtaxe applicable à l'assainissement. Il précise que les coefficients de dégressivité sont maintenus pour 2013.

**Alain Dherbier**

Avez-vous des questions ? Pas de question. On passe au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

<b>5. Exercice 2013 – Gestion active de la dette</b>
--

**Patrick Bouffard**

Je pense que vous allez me faire grâce de lire l'ensemble de la délibération. Il y en a 4 pages. Ça vous parle de SWAP, de FRA, de CAP, de FLOOR, de COLLAR, de T4M, de TAB, TAG, TMO.

---

Vu les articles L. 1618-2, L. 2122-22, L.2221-5-1, L. 2336-3, du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la circulaire n° NOR/IOCB1015077C du 25 juin 2010 concernant les produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics ;

Considérant que le Conseil municipal a donné délégation au Maire par délibération en date du 2 avril 2008 reprise dans la délibération du 25 mai 2009, pour la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et les opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

Considérant qu'il est nécessaire de préciser le cadre dans les limites duquel le Maire peut procéder à une gestion active de la Dette ;

Après en avoir délibéré,

La Ville de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite mener une politique de gestion active de sa dette, avec l'objectif de minimiser la charge financière supportée par la collectivité.

### **1° Politique d'endettement : objectifs poursuivis pour l'année courante sur la structure de la dette.**

A la date du 1er janvier 2013, l'encours de la dette présente les caractéristiques suivantes :

Encours total de la dette (tous budgets confondus) : 11 358 749.15 €  
Dont : 44 % de dette à taux fixe (typologie 1A – 9 contrats)  
37 % de dette à taux variable (typologie 1 A – 6 contrats)  
19 % de dette structurée (typologie 4 D – 1 contrat)

La Ville souhaite tendre vers un équilibre entre taux fixe et taux variable afin de sécuriser son encours tout en profitant des opportunités des marchés financiers.

### **2° Volonté de se protéger contre les risques financiers**

La Ville souhaite se protéger au maximum des risques, notamment sur la dette structurée et pouvoir procéder à tous les réaménagements utiles à la maîtrise de ses frais financiers.

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite pouvoir recourir à des instruments de couverture afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire afin de profiter d'éventuelles baisses.

Ces instruments permettent de modifier un taux (contrats d'échange de taux ou swap), de figer un taux (contrats d'accord de taux futur ou FRA, contrats de terme contre terme ou FORWARD/FORWARD), de garantir un taux (contrats de garantie de taux plafond ou CAP, contrats de garantie de taux plancher ou FLOOR, contrat de garantie de taux plafond et de taux plancher ou COLLAR).

#### Article 1

Le Conseil municipal décide, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, d'autoriser le Maire à recourir à des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être :

des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP)  
et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA)  
et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP)  
et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR)  
et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR)  
et/ou toutes autres opérations de marché (opérations de marché dérivées, opérations structurées)

#### Article 2

Le Conseil municipal autorise les opérations de couverture pour le présent exercice budgétaire sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette (dont la liste figure en annexe), ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice et qui sont inscrits en section d'investissement du budget primitif.

En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la collectivité.

#### Article 3

La durée des contrats de couverture ne pourra excéder la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

#### Article 4

Le Conseil municipal autorise les produits de financement pour le présent exercice budgétaire dans la limite du montant d'emprunt inscrit au Budget.

Les nouveaux financements pourront être :

- des emprunts obligataires,
- des emprunts classiques : taux fixe ou taux variable sans structuration,
- des barrières sur Euribor.

La durée des produits de financement ne pourra excéder 25 ans.

#### Article 5

Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être :

le T4M,

le TAM,

le TAG

l'EONIA,

le TMO,

le TME,

l'EURIBOR,

ou tout autre taux parmi ceux communément utilisés sur les marchés concernés

#### Article 6

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :  
10 % de l'encours visé par l'opération pour les primes,  
10 % du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci.

### **3° Compétences déléguées à l'exécutif**

#### Article 7

Le Conseil municipal décide de donner délégation à :

Monsieur le Maire,  
et l'autorise :

à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,

à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,

à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,

à résilier l'opération arrêtée,

à signer les contrats de couverture et emprunts nouveaux répondant aux conditions posées aux articles précédents.

Pour les financements nouveaux :

- à définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,

- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidations, sans intégration de la soulte,

- et notamment pour les réaménagements de la dette, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du taux ou des taux d'intérêt, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

- et enfin à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Les autorisations sont valables jusqu'à la fin de l'année en cours.

### **4° Conditions d'information de l'assemblée délibérante**

#### Article 8

Le Conseil municipal est tenu informé de chaque contrat conclu lors de la séance suivant la réalisation de l'opération dans les conditions requises par les textes applicables.



## Article 9

Une annexe sera jointe au compte administratif ainsi qu'au budget primitif de chaque exercice suivant la date de conclusion du ou des contrats, présentant les caractéristiques de chaque contrat, le montant des éléments de dettes couverts et les pertes et profits constatés sur chaque opération.

---

En un mot, cette délibération, comme tous les ans, est une délibération ouverte qui permet à Monsieur le maire de pouvoir agir sur la dette et sur les finances, de façon réactive, ce qui nous a permis dans les années précédentes de pouvoir renégocier et de maintenir à son bon niveau de risque, sans le voir progresser, notre fameux emprunt – je ne veux pas dire nocif, mais appelons-le toxique. Cette délibération est la palette d'outils qui lui permet de pouvoir utiliser le moment venu les meilleures solutions possibles de financement.

### **Alain Dherbier**

Avez-vous des questions ?

### **Thierry Demay**

On vous sait gré de nous avoir épargné les 4 pages avec tous ces sigles un peu barbares. Il paraît évident qu'on ne peut que se féliciter de donner au maire tous les moyens pour essayer de réduire au maximum les frais liés à la dette.

### **Patrick Bouffard**

Nous y travaillons de façon active chaque jour de l'année.

### **Alain Dherbier**

D'autres questions ou remarques ? On passe au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

## 6. Exercice 2013 – Constitution d'une provision

### **Patrick Bouffard**

Considérant les types de recettes émis pour le recouvrement de loyers et de charges liées au site du parc et dus à la ville, il est nécessaire de constituer une provision.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et suivant l'avis favorable de la commission des finances, décide de constituer une provision à hauteur de 34 000 €, et dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de l'année 2013.

Il s'agit de provisionner des loyers impayés.

### **Alain Dherbier**

Avez-vous des questions ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

## 7. Formation des élus – Orientation – Financement

**Patrick Bouffard**

Monsieur le maire rappelle que par la loi 2002-267 du 27 février 2002 et l'article L21-23-12 du CGCT, le conseil municipal doit tous les ans déterminer les orientations et les crédits ouverts au titre de la formation des élus. Il rappelle que les actions de formation des élus financées par la commune sont récapitulées dans un tableau annexé aux comptes administratifs, qui donne lieu à débat. Monsieur le maire précise que conformément à l'article L21-23-14 du CGCT, le montant des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la commune. Dans ces conditions, Monsieur le maire propose que pour 2013 soit budgétée une somme globale de 8 200 €, soit 248 €/élu. Les orientations retenues portent sur l'administration communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, compte tenu de l'avis favorable de la commission des finances, précise qu'au budget 2013 est inscrite une somme de 8 200 € au compte 653521 – formation des élus, soit la somme de 248 €/élu. Il précise que les orientations retenues portent sur l'administration communale.

C'est une ligne qui est très peu utilisée. Je vous engage à l'utiliser.

**Thierry Demay**

Est-ce qu'il y a un catalogue de ces formations qu'on peut consulter, pour éventuellement voir ce qui nous est proposé ?

**Patrick Bouffard**

Oui, aux RH, ou par Monsieur Lebossé qui vous donnera ça sans problème.

**Alain Dherbier**

D'autres questions ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

<b>8. Exercice 2013 – Fonds Façades – Attribution de subventions d'équipement</b>
---

**Patrick Bouffard**

Par délibération en date du 26 septembre 2002, le conseil municipal a décidé d'aider financièrement les propriétaires d'immeubles pour le ravalement des façades de leur propriété. Par délibération du 25 septembre 2003, le conseil municipal a décidé d'une procédure d'attribution, cette dernière ayant été modifiée par délibération en date du 22 février 2010. Dans ces conditions, Monsieur le maire propose de procéder au versement des subventions d'équipement aux bénéficiaires ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, sur avis favorable de la commission des finances, décide d'accorder les subventions d'équipement à :

Monsieur et Madame DUMAY Joël et Dominique, 28 rue Gambetta, pour un montant de 1 524.49 €

Madame LEMOINE Nicole, 4 rue Duguet, pour un montant de 1 524.49 €

Monsieur VANDEVYVER Matthieu, 17-19 boulevard de la République, pour un montant de 1 524.49 €

Il dit que ces sommes sont effectivement inscrites au budget 2013.

**Alain Dherbier**

D'autres questions ou remarques ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

## 9. Eclairage public – Signature d’une convention

### **Patrick Bouffard**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 janvier 2012 décidant de participer financièrement aux opérations de travaux d’éclairage public prévues dans le programme 2012 et réalisées par le SIEEEN sur le territoire de la commune par le versement de fonds de concours. Considérant les modifications intervenues dans la programmation des travaux pour 2012 et listées dans l’avenant ci-annexé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et sur avis favorable de la commission des finances, décide de participer financièrement aux opérations de travaux d’éclairage public réalisées par le SIEEEN sur le territoire de la commune par le versement de fonds de concours pour les travaux listés dans l’avenant ci-annexé. Il autorise Monsieur le maire à signer le dit avenant et dit que la dépense est inscrite au budget primitif 2013.

### **Alain Dherbier**

Avez-vous des questions ?

On passe au vote. Qui s’abstient ? Qui est contre ? Adopté à l’unanimité. Je vous remercie.

## **Exercice 2013 : Attribution de subventions supérieures à 23 000 €**

### 10. Au Centre social et culturel une subvention de fonctionnement

#### **Patrick Bouffard**

Dans la suite du budget, la loi nous oblige à faire des délibérations spéciales pour toute subvention attribuée de plus de 23 000 €.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les règles de la comptabilité publique imposent aux collectivités de délibérer spécifiquement pour toutes les subventions supérieures à 23 000 €.

Par ailleurs, une convention d’objectifs et de moyens a été conclue avec le Centre social et culturel de Cosne le 26 mai 2003. Monsieur le maire propose de voter en faveur de ladite association deux subventions : la première de 90 000 € pour le fonctionnement de l’association, et la seconde de 66 000 € dans le cadre du contrat temps libre de CTL. Ces subventions sont individualisées dans le recueil des annexes du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, sur avis favorable de la commission des finances, décide d’accorder, en faveur de l’association Centre social et culturel, une subvention pour son fonctionnement d’un montant de 90 000 € et une seconde subvention dans le cadre du temps libre de 66 000 €. Il dit que les dépenses sont mises en place au budget primitif 2013.

#### **Alain Dherbier**

Avez-vous des questions ?

On passe au vote. Qui s’abstient ? Qui est contre ? Adopté à l’unanimité. Je vous remercie.

### 11. A l’association « Trait d’Union 58 » une subvention de fonctionnement

#### **Patrick Bouffard**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les règles de la comptabilité publique imposent aux collectivités de délibérer spécifiquement pour toutes les subventions supérieures à 23 000 €.

Par ailleurs, une convention d'objectifs et de moyens a été conclue avec l'association Trait d'union 58 en 2011.

De fait, Monsieur le maire propose de voter en faveur de ladite association pour les manifestations suivantes : le festival du film et le salon du livre, une subvention de fonctionnement de 31 500 €. Il dit que cette subvention est individualisée dans le recueil des annexes du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, sur avis favorable de la commission des finances, décide d'accorder, en faveur de l'association Trait d'Union 58, une subvention de fonctionnement d'un montant de 31 500 € et dit que les dépenses sont mises en place au budget primitif 2013.

**Alain Dherbier**

Avez-vous des questions ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

<b>12. A l'association U.C.S. les subventions d'investissement et de fonctionnement</b>
---

**Patrick Bouffard**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les règles de la comptabilité publique imposent aux collectivités de délibérer spécifiquement pour toutes les subventions supérieures à 23 000 € et aux associations de fournir la liste du matériel acheté avec la subvention d'équipement.

Le 20 décembre 2006, une convention d'objectifs et de moyens a été conclue avec l'association Union cosnoise sportive.

Monsieur le maire propose de voter en faveur de l'association UCS une subvention de fonctionnement de 100 000 € et une subvention d'équipement de 16 000 €. Ces subventions sont individualisées dans le recueil des annexes du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, sur avis favorable de la commission des finances, décide d'accorder, à l'association UCS deux subventions : une de 100 000 € pour le fonctionnement et une seconde de 16 000 € pour l'équipement, pour laquelle l'association UCS devra fournir la liste du matériel acheté avec cette somme. Il dit que les dépenses sont mises en place au budget primitif 2013.

**Thierry Demay**

Une remarque. Sur la feuille, j'ai 20 000 €, au lieu de 16 000 €.

**Patrick Bouffard**

C'est bien 16 000 €.

**Alain Dherbier**

Autres questions ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

<b>13. A l'association U.C.S. des subventions de fonctionnement pour les contrats d'objectifs des sections suivantes : basket, football, natation et rugby</b>
--

**Patrick Bouffard**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les règles de la comptabilité publique imposent aux collectivités de délibérer spécifiquement pour toutes les subventions supérieures à 23 000 € et aux associations de fournir la liste du matériel achetée avec la subvention d'équipement.

Des conventions d'objectifs et de moyens ont été signées avec l'association Union cosnoise sportive.

Monsieur le maire propose de voter en faveur de ladite association, pour les sections sportives suivantes : basket, football, natation et rugby, une subvention globale de fonctionnement de 41 500 €. Chaque section se verra attribuer une partie fixe à hauteur de 50 % du montant de la dernière subvention, et une part variable en fonction des objectifs préalablement définis dans le cadre du contrat. Cette subvention est individualisée dans le recueil des annexes du budget. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, sur avis favorable de la commission des finances, décide d'accorder, à l'association UCS une subvention de fonctionnement pour les sections sportives suivantes : basket, football, natation et rugby, d'un montant de 41 500 €. Il dit que les dépenses sont mises en place au budget primitif 2013.

**Alain Dherbier**

Des questions ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

**B) AFFAIRES SPORTIVES ET SCOLAIRES**

<b>14. Contrats d'objectifs UCS</b>
-------------------------------------

**François Laberthe**

La ville de Cosne-Cours-sur-Loire entretient depuis des décennies une longue et riche histoire sportive, mise en avant dès le premier tiers du précédent siècle par des amateurs passionnés, s'entraînant dans des lieux quelquefois insolites. Le sport cosnois, grâce aux diverses municipalités qui y ont contribué, s'est installé dans des locaux de plus en plus adaptés et confortables. Ce cercle vertueux a permis à Cosne-Cours-sur-Loire de s'enorgueillir d'athlètes de valeur nationale, internationale, voire olympique. Dans la continuité de ces actions en faveur du sport en général et des jeunes en particulier, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite continuer à doter quatre sections de l'Union cosnoise sportive – basket, natation, football et rugby – des moyens nécessaires au maintien et à l'accroissement de ses performances actuelles, ainsi qu'à l'augmentation de leur rayonnement auprès des jeunes. A cette fin, et dans le cadre du renouvellement des contrats d'objectifs de 2013 à 2015, la municipalité souhaite également enrichir les critères de répartition par section, en définissant dans le contrat de chaque section des objectifs financiers pouvant faire varier la subvention annuelle. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à renouveler les contrats entre la commune de Cosne-Cours-sur-Loire, l'association et ses quatre sections, qui les aideront à atteindre leurs objectifs, et de procéder aux formalités nécessaires.

Les objectifs.

Pour la natation, l'objectif sportif sera d'avoir un ou plusieurs nageurs ou nageuses qualifiés dans la compétition de niveau interrégional, voire national.

Objectif n° 2 : maintenir le nombre de licenciés en veillant à accueillir un maximum de jeunes nageurs et nageuses entre 5 et 18 ans : apprentissage, perfectionnement et compétition.  
Objectif n° 3 : formation des entraîneurs en vue de la nouvelle réglementation exigée par la Fédération française de natation.

UCS football. Objectif sportif : monter en promotion d'honneur de l'équipe première de la section football. Renouvellement du label école de football délivré par le district de la Nièvre de football. Actions d'encadrement et de formation des éducateurs.

Objectif n° 3 : implication de la section dans le bon déroulement et le suivi de la classe promotion football ouverte en septembre 2012.

Objectif n° 4 : maintien selon les modalités d'accession des équipes de jeunes d'au moins deux équipes au niveau régional ligue, à répartir entre jeunes et séniors.

Rugby. Objectif sportif : accession de l'équipe première au niveau promotion d'honneur régionale.

Objectif n° 2 : développer le rugby de masse grâce au fonctionnement de l'école de rugby.

Objectif n° 3 : favoriser la formation des éducateurs.

USC Basket. Objectif sportif : maintien de l'équipe première au niveau prénational.

Objectif n° 2 : promotion du basketball par la section auprès des jeunes dans le cadre scolaire, extrascolaire et/ou périscolaire, ou de manifestations sportives ou autres.

Objectif n° 3 : engagement d'équipes jeunes, région et département, en coopération territoriale avec le club de la Charité-sur-Loire.

Pour ces quatre sections et pour la période 2013-2015, les objectifs financiers déterminés sont les suivants.

Objectif n° 1 : respecter les consignes données par l'Union cosnoise sportive.

Objectif n° 2 : fournir au bureau de l'Union cosnoise sportive toutes les informations et documents comptables aux périodes exigées.

### **Alain Dherbier**

Des questions ou des remarques ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

## **15. Convention TNM séniors du 16 juin 2013**

### **François Laberthe**

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le Tour du Nivernais Morvan est une course élite qui nous permettra, comme chaque année, d'accueillir au mois de juin 2013 de nombreux jeunes espoirs du cyclisme français. Cette année, 16 équipes de 6 coureurs, dont 1 venue de Belgique, formeront le peloton de cette édition et devront parcourir pas moins de 600 km du 13 au 16 juin. Notre commune accueillera cette année la dernière arrivée du 37<sup>e</sup> Tour Nivernais Morvan, qui se déroulera le dimanche 16 juin 2013 entre Clamecy et Cosne-Cours-sur-Loire. Afin de définir les conditions d'organisation de cette manifestation, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire doit passer une convention avec l'organisateur. Ainsi, il est demandé à notre commune une participation financière de 6 000 € TTC afin de couvrir les frais d'organisation nécessaires à l'arrivée de la 5<sup>e</sup> étape du 37<sup>e</sup> TNM. Il est demandé au conseil municipal d'approuver la proposition ainsi définie, d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention de

partenariat à la 5<sup>e</sup> étape du 37<sup>e</sup> Tour Nivernais Morvan, entre le comité d'organisation du TNM et la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, et de procéder à toutes les formalités nécessaires.

**Alain Dherbier**

Des questions ou des remarques ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

## 16. Subventions aux coopératives scolaires

**Sylviane Bezou**

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

La ville de Cosne-Cours-sur-Loire a toujours subventionné les coopératives scolaires qui permettent d'organiser des activités et autres animations au bénéfice des élèves. Le montant de cette subvention était jusqu'à 2010 un forfait annuel attribué à chaque école. Depuis cette date, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire a décidé d'accorder chaque année une subvention au prorata du nombre d'élèves aux coopératives scolaires ainsi qu'une subvention complémentaire pour alimenter le fonds de leur BCD (Bibliothèque Centre Documentaire).

Cette répartition des financements de la collectivité au prorata du nombre d'élèves nous semble plus juste et équitable. Les effectifs scolaires étant fluctuants, il nous appartient donc tous les ans de fixer le niveau d'attribution pour chaque école, celui-ci étant calculé en fonction du nombre d'élèves sur la base de 6 € par élève, auxquels il convient d'ajouter 2 € par élève permettant de financer la BCD.

Afin de définir le montant de la subvention attribuée à chaque école, il sera demandé aux établissements scolaires publics de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire de communiquer, lors de la première semaine de rentrée des vacances de Noël, leurs effectifs réels, ce qui permettra à la collectivité de définir sa contribution.

Les coopératives scolaires bénéficiaires sont : l'association Bac à sable de l'école maternelle Franc Nohain, les Amis de l'école maternelle Pierre-et-Marie-Curie, l'Amicale primaire Franc Nohain, la coopérative de l'école de Villechaud, l'Amicale de la primaire Pierre-et-Marie-Curie, la coopérative de l'école Paul Doumer, l'Association des petits Coursois, la coopérative de l'école Paul Bert.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal de décider d'accorder des subventions aux coopératives scolaires en fonction du nombre des élèves fréquentant chaque établissement scolaire, de préciser que la dépense est prévue au budget primitif 2013.

**Alain Dherbier**

Des questions ou des remarques ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

## 17. Délibération sur l'adoption de la motion relative à l'implication de la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales), concernant la réforme des rythmes scolaires.

**Sylviane Bezou**

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

La réforme des rythmes scolaires sera applicable au plus tard à la rentrée scolaire 2014-2015. La ville de Cosne-Cours-sur-Loire, par délibération du 11 février 2013, a décidé de mettre en place, dès la rentrée 2013, le projet d'aménagement des rythmes scolaires. Cette réforme tend à répartir les 24 heures de cours hebdomadaires de l'école maternelle et de l'école élémentaire sur 4 jours et demi, en diminuant la journée de classe en moyenne de 45 minutes.

Parallèlement, des activités culturelles ou sportives doivent être organisées, gérées par les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale. Un fonds de 250 M€ pour aider financièrement les communes qui mettront en œuvre la réforme en 2013 est prévu. Afin d'aider les collectivités à financer la mise en place de ces activités extrascolaires, les élus du conseil municipal émettent le souhait que la Caisse nationale d'allocations familiales soit un partenaire incontournable dans la mise en place de ces activités extrascolaires, au titre des contrats enfance-jeunesse ou tout autre programme y afférant.

Il est donc demandé au conseil municipal de voter une motion qui sera transmise à la direction de la Caisse nationale de d'allocations familiales de la Nièvre.

### **Thierry Demay**

Est-ce qu'on pourrait savoir ce qu'il en est des pourparlers que vous avez pu avoir avec les différentes parties prenantes pour la mise en place de ce nouveau rythme scolaire ?

### **Sylviane Bezou**

Ce n'est pas vraiment le sujet d'aujourd'hui. Si on rentre dans le sujet des rythmes scolaires, on en a encore pour un bon moment.

Nous avons rencontré une grosse partie de nos partenaires. Nous sommes encore à la période des concertations avec les associations. Nous avons rencontré l'inspection académique, la DASEN, les directeurs (2 fois), les parents d'élèves. Et nous sommes en réflexion avec les associations pour savoir ce qu'on nous proposera et ce qu'on choisira.

### **Alain Dherbier**

D'autres questions ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

## **C) AFFAIRES JURIDIQUES**

### **18. Acquisition par préemption de l'immeuble sis 35-39 rue Jean Monnet**

Vu les articles L211-1 et suivants du code de l'urbanisme instituant le droit de préemption urbain, vu les articles L213-2 et suivants du code de l'urbanisme régissant la procédure de déclaration d'intention d'aliéner, vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, vu la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2009 donnant délégation au maire pour toute la durée de son mandat d'exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, par décision en date du 5 septembre 2012 référencée D2012-09226, j'ai décidé de préempter l'immeuble sis 35-39 rue Jean Monnet, propriété bâtie appartenant à la société SAS Agro-Motoculture, dont les parcelles sont cadastrées BR n° 93-94-95-320-323 et 324. Le service des domaines a été consulté et a rendu son avis le 9 août 2012. Le montant de l'acquisition est fixé à la somme de 160 000 €.

Je vous propose aujourd'hui d'accepter que la commune se porte acquéreur de cette propriété pour y installer les services techniques, comme ça a été évoqué tout à l'heure, et me permettre de signer les actes afférents à cette acquisition.

Avez-vous des questions ?



### **Christian Delas**

On est pour l'emplacement. Pour moi, il est parfait. Mais les bâtiments sont vétustes. Comme vous l'avez dit tout à l'heure, quand on veut réaménager quelque chose, il vaut parfois mieux l'abattre que le réaménager. On arrive à faire des choses fonctionnelles, qu'on n'arrive pas à faire dans ces bâtiments vétustes. Mais l'emplacement est excellent.

### **Alain Dherbier**

D'autres remarques ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

## **D) AFFAIRES TECHNIQUES**

### **19. Convention de mise à disposition d'informations géographiques entre la société Tom-tom et la commune de Cosne-Cours-sur-Loire**

#### **André Robert**

La délibération concerne la mise à disposition d'informations géographiques entre la société Tom-tom et la commune de Cosne-Cours-sur-Loire. Ça concerne le GPS.

Monsieur le maire, chers collègues, devant le manque de cohérence du plan de circulation du centre ville, la municipalité a souhaité améliorer, en vue de les rendre plus lisibles, les déplacements des automobilistes et des piétons. Un bureau d'étude spécialisé a été missionné pour réaliser un avant-projet, qui a été débattu en réunion publique. Ses conclusions ont été mises à l'essai à partir du 6 août pour une période de trois mois, période durant laquelle la population avait la possibilité de faire part de son avis dans un cahier mis à sa disposition.

Après analyse des remarques faites et débat en commission de circulation, des aménagements ont été réalisés et le plan est maintenant effectif. Afin de finaliser cette opération, il est nécessaire de mettre à jour la cartographie informatique de notre cité. Pour ce faire, une convention entre la société Tom-tom et la ville de Cosne-Cours-sur-Loire est nécessaire. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention à intervenir entre la société Tom-tom et la commune de Cosne-Cours-sur-Loire, et à procéder aux formalités nécessaires.

#### **Thierry Demay**

Je suppose que c'est suite à cela qu'on a vu la semaine dernière plusieurs agents municipaux qui étaient en train de faire du comptage ?

#### **Alain Dherbier**

Non, pas du tout. On a refait des comptages parce que certains commerçants de la rue du Général de Gaulle s'étaient plaints d'une baisse de leur chiffre d'affaires et estimaient que c'était dû au nouveau sens de circulation, et nous disaient voir beaucoup moins de personnes que précédemment. Il y a même une de ces commerçantes qui a dit : il serait bien qu'on connaisse la vérité. Je leur ai proposé de faire des comptages et on les a faits. Je n'ai pas les chiffres exacts en tête, mais pour la même période – mars 2010 et début avril 2013 –, de 775 passages relevés en 2010, on est à 1 100, 1 200 (on a fait trois comptages sur trois jours). Je communiquerai les éléments à la personne qui me les avait demandés. Sans faire les comptages, on en était à peu près convaincus. Parce que le sens de circulation, c'est une chose, mais les travaux du quai Joffre permettent également un flux différent. Avant, il y avait quantité de gens du Cher qui prenaient les quais le matin pour aller travailler ou faire des courses dans le sud, et le soir ou en revenant de leurs achats, ils reprenaient les quais, puisque

c'était en double sens, sans passer dans la ville. Aujourd'hui, les gens du Cher sont obligés de passer dans la rue du Général de Gaulle pour aller dans le Cher. Ou alors il faut qu'ils aillent faire le tour au stade. C'est pour ça que vous avez vu des personnes faire des comptages, au niveau de la rue Pasteur et au niveau de la rue Chollet, pour pouvoir faire des relevés sur la totalité de la rue du Général de Gaulle.

### **Thierry Demay**

Au niveau de la fin de l'aménagement du Carroy et la rue à droite, ça va être fait incessamment ? C'est prévu en 2013 ?

### **Alain Dherbier**

On attend les panneaux qu'on va installer au Carroy. Les panneaux sont commandés. Ce sont des panneaux lumineux qui vont inciter les automobilistes à respecter les passages protégés. Ce sont des panneaux commandés par radar. Ils s'allumeront au moment où les voitures arriveront. Ça va attirer l'attention des automobilistes. Est-ce qu'ils les respecteront ? C'est autre chose. Mais ils seront alertés par le panneau qui va s'allumer au moment où ils vont arriver au carrefour. Sinon, on va faire un aménagement au niveau de la rue Chollet parce que c'est dangereux à cet endroit.

D'autres remarques ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

## **E) PERSONNEL**

<b>20. Création emplois d'avenir</b>
--------------------------------------

### **Patrick Bouffard**

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2012, le dispositif emplois d'avenir est entré en vigueur. Cette nouvelle mesure a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes sans emploi âgés de 16 à 25 ans, peu ou pas qualifiés, et confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi. La ville de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite apporter son appui à cette initiative qui aura comme effet de donner une chance à des jeunes peu qualifiés en recherche d'emploi. A cet effet, nous avons programmé le recrutement de 5 emplois d'avenir en 2013, dont 3 dans un premier temps dès le mois de mai. Le recrutement doit en principe avoir lieu dans des activités ayant soit une utilité sociale ou environnementale, ou ayant un fort potentiel de création d'emplois. Il s'effectuera sur une durée minimum de 12 mois renouvelable. Les secteurs concernés par cette mesure pour la ville seraient les services techniques et les services recevant du public. Cette démarche nécessite un engagement de formation qui permettra aux jeunes d'acquérir une formation. L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire du Smic, après validation du projet par la mission locale ou par Cap Emploi s'il s'agit d'un travailleur handicapé. Toutefois, cette aide est subordonnée à la réalisation par l'employeur de ses objectifs en matière de formation, de développement des compétences et d'accompagnement du jeune. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver ces créations d'emploi d'avenir pour une durée de 12 mois renouvelable, et d'autoriser Monsieur le maire à signer les conventions et actes relatifs à la mise en œuvre du dispositif des emplois d'avenir au sein de la collectivité.

**Alain Dherbier**

Avez-vous des questions ?

**Philippe Ponchon**

C'est renouvelable. Par contre, c'est sur 2 à 3 ans, donc c'est renouvelable sur la base de 3 ans ?

Par rapport à ces emplois, quel type de formation vous mettez en parallèle, puisqu'il y a un devoir de formation ?

**Patrick Bouffard**

Ça se fait en partenariat avec le CNFPT.

**Philippe Ponchon**

Vous réservez un poste pour les handicapés, d'après ce que j'ai compris.

**Patrick Bouffard**

Oui.

**Philippe Ponchon**

Les handicapés ont droit jusqu'à 30 ans.

**Alain Dherbier**

D'autres remarques ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

On arrive aux questions diverses.

**Philippe Ponchon**

Je voulais intervenir au sujet de la gare routière. J'en avais déjà parlé au mois de juin l'année dernière. Je ne sais pas si vous avez reçu un courrier de M. Claude, le principal. La situation ne va pas en s'améliorant, apparemment. Elle va plutôt en se dégradant. Lors d'un CA, il a fait part de ses préoccupations et de la préoccupation des parents d'élèves. Cette préoccupation est amplifiée par un autre phénomène : des parents d'élèves hésitent maintenant de mettre leurs enfants à Claude Tillier, suite à cette situation. Ce serait quand même grave que Claude Tillier perde des élèves. D'après ce que je sais, le principal a demandé une réunion tripartite entre la mairie, les cars et le Conseil général du Cher et de la Nièvre. Je suppose qu'il vous a sollicité. Je voudrais savoir où ça en est.

**Alain Dherbier**

Je me suis rendu sur place avec Sylviane Bezou, qui est mon adjointe en charge des affaires scolaires. On a vu un surveillant du collège et un professeur d'éducation physique. Je ne dis pas que les aménagements sont optimaux, mais on a constaté qu'à l'arrivée du car, les enfants descendent du car et restent au milieu de la place, entre les cars, à discuter en groupe, malgré les remarques de la surveillante et du professeur d'éducation physique présents, alors qu'ils peuvent se déplacer et rejoindre un endroit où c'est sécurisé et où ils sont en sécurité. Mais il n'y a pratiquement aucun élève derrière les barrières qui ont été installées. C'est la première remarque.

Deuxième remarque : la place est réservée aux cars et aux enseignants. Les parents ne doivent pas emprunter la place, mais les parents empruntent la place sans problème. Je suis remonté sur Cosne sud cet après-midi, vers 17 h 30. Il y avait des parents qui attendaient la sortie du collège, il y avait au moins 20 voitures sur la gare routière, alors que c'est interdit.

La solution à laquelle j'ai réfléchi, c'est qu'on pourrait la transformer la piste cyclable qui se trouve le long de la gare routière et du collège, en voie de dépôt pour tous les parents d'élèves. Les parents qui amènent leurs enfants en voiture pourraient prendre cette voie. Ça serait un arrêt minute pour déposer les enfants en toute sécurité. Ça les dissuaderait peut-être de prendre la gare routière. La piste cyclable serait passée de l'autre côté de l'avenue du 85°. J'ai vu ça avec Dominique Varennes qui est présent. Il va demander un devis et on va voir à faire cet aménagement.

Dans la réunion tripartite demandée par Monsieur Claude, je veux qu'il y ait également les représentants de parents d'élèves. C'est facile de dire : ce n'est pas équipé comme il faut, il faut faire ci et ça, mais il faudrait commencer par respecter les panneaux d'interdiction, éduquer les enfants et leur signaler qu'ils ne se comportent pas comme ils devraient.

### **Philippe Ponchon**

Je pense que c'est un bon principe qu'il y ait une réunion tripartite avec les parents d'élève et les représentants au CA de la municipalité. Parfois, on entend une version d'un côté, une autre version au CA. On est au milieu et on ne sait plus tellement. Je ne fais que relayer la préoccupation. Il ne faudrait pas que ça devienne un handicap pour la prochaine rentrée.

Par ailleurs, l'équipe de basket féminine du collège Cassin avec une seule fille dans un club, est en championnat de France. Elle est à la recherche de subventions. Je pense qu'on peut faire une subvention extraordinaire, exceptionnelle, pour ces jeunes. Ils mettent tellement de volonté pour valoriser le sport. Ils n'ont jamais rien demandé. Pour qu'ils puissent faire cette compétition dans les meilleures conditions, puisque l'hébergement, le transport, ça a un coût, ce serait bien qu'on décide ce soir d'une dotation pour les jeunes filles.

### **Alain Dherbier**

On était au courant de la situation. On avait peut-être décidé sans vous demander votre avis. On avait pensé faire un geste pour que ces jeunes puissent aller au championnat auquel elles sont sélectionnées. C'est le collège Tillier et pas Cassin.

## **QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES**

<b>Point sur la souscription publique au bénéfice de la restauration de l'orgue Saint-Jacques</b>
---

### **Pascal Jaillet**

Cet après-midi, la somme récoltée était de 5 990 €.

### **Laurence Virlogeux**

Par rapport au parking, le mercredi après-midi, il n'y a pas de transports scolaires, pas de collège. C'étaient juste des parents qui viennent récupérer des enfants qui sont à l'UNSS.

### **Alain Dherbier**

L'interdiction est sur toute la semaine.

### **Laurence Virlogeux**

S'il n'y a pas de car, il n'y a plus de gare routière.

### **Alain Dherbier**

L'espace est interdit.

**Laurence Virlogeux**

Alors je faisais partie de la vingtaine de voitures garées.

**Alain Dherbier**

Ce n'est pas bien. Les enfants qui font du sport peuvent faire 100 m à pied pour rejoindre leur mère qui attend patiemment dans la voiture.

**Laurence Virlogeux**

Sauf qu'il n'y a pas 20 places de parking.

**Alain Dherbier**

Si.

ù

**Michel Veneau**

Je confirme ce qu'a dit Philippe en ce qui concerne les parents d'élèves, le principal et certains professeurs qui ont revendiqué plus de sécurité au niveau de cette gare routière. On a discuté l'autre jour en conseil d'administration et on leur a dit que les élèves doivent aussi se discipliner. C'est la moindre des choses. Peut-être que s'il y a dangerosité, s'il y a vraiment quelque chose à faire, il faut le faire.

Il y a les cars et une bande à côté où on peut circuler, avec une flèche. C'est là souvent que les voitures s'infiltrent et passent entre deux cars. C'est là que c'est dangereux.

**Alain Dherbier**

Le problème, c'est qu'une voie est matérialisée pour les professeurs. Cette voie est le long du mur. Mais partant du principe qu'il y a toujours deux ou trois groupes d'élèves qui sont le long du mur, les voitures ne peuvent pas passer. Et quand la place est moins occupée et qu'il ne reste que 4-5 bus sur la place, les voitures prennent ça en diagonale.

**Michel Veneau**

En ce qui concerne l'équipe de basket, j'ai eu une entrevue avec Colette Mongiat et le directeur des sports Michel Daguin. Le Conseil général va attribuer 1 000 € à l'équipe pour participer.

**Alain Dherbier**

Une dernière communication à vous faire : au conseil précédent, on vous avez donnés quelques dates des conseils à venir, notamment le prochain fixé au 13 mai. En fait, il va être reporté au mercredi 29 mai.

Merci à vous toutes et à vous tous. Bonne fin de soirée.

N'oubliez pas de venir signer.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS :

Monsieur DHERBIER Alain

Maire

Monsieur BOUFFARD Patrick

1<sup>er</sup> Adjoint

Monsieur BOUJLILAT Hicham	2 <sup>ème</sup> Adjoint
Madame BEZOU Sylviane	3 <sup>ème</sup> adjoint
Monsieur LABERTHE François	4 <sup>ème</sup> adjoint
Madame LEROY Martine	5 <sup>ème</sup> adjoint
Monsieur JAILLET Pascal	6 <sup>ème</sup> adjoint
Monsieur GARNIER Thierry	8 <sup>ème</sup> adjoint
Monsieur ROBERT André	9 <sup>ème</sup> Adjoint
Monsieur CHARTIER William	Conseiller
Madame ROUSSEL Annie	Conseiller
Monsieur PERREAU Christian	Conseiller
Monsieur PONCHON Philippe	Conseiller
Madame COQUET Christine	Conseiller
Monsieur DEMAY Thierry	Conseiller
Monsieur ACAR Hidayet	Conseiller
Madame VIRLOGEUX Laurence	Conseiller
Monsieur ROUSSEAU François	Conseiller
Madame NEVERT Chantal	Conseiller
Madame MOLINA Isabelle	Conseiller
Monsieur DELAS Christian	Conseiller
Monsieur VENEAU Michel	Conseiller

Madame REBOULLEAU Sylvie

Conseiller

Monsieur KASSAM Stéphane

Conseiller